

ELECTROTECH

magazine des industries électriques, électroniques et de communication

GRAND DOSSIER ÉCONOMIE CIRCULAIRE

PAGE 24

Entretien avec Brune POIRSON

Secrétaire d'État
auprès de la ministre
de la Transition écologique et solidaire

“

*Nous devons passer d'une
économie linéaire à une
économie circulaire dans
laquelle chaque déchet est la
source d'un nouveau produit*

”

**Patrick BERTRAND
et Thierry TINGAUD :**
regards croisés
sur l'intelligence
artificielle

Page 13

**Le BREXIT
décrypté**

Page 17

**Points de vue
des Sénateurs
Marta DE CIDRAC
et Hervé MAUREY**

Page 30

Ils adhèrent à la Fédération



Membres associés





Entretien avec Brune POIRSON

Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, Brune POIRSON a fait de la transition vers l'économie circulaire la priorité phare de son ministère, sujet qu'elle porte également à l'ONU en tant que Vice-présidente de l'Assemblée des Nations unies pour l'Environnement.

» [RDV page 28](#)

Édito — 4

Benoît LAVIGNE, Délégué Général de la FIEEC

Repères — 5

Réseaux 5G : la réponse du législateur aux enjeux de souveraineté	6
L'électronique : une filière française d'excellence	12
Regards croisés sur l'intelligence artificielle	13
BREXIT : l'heure des derniers préparatifs	17

Le grand dossier économie circulaire — 24

Six priorités d'actions	24
La FREC en sept dates	25
Entretien avec Brune POIRSON	28
Le PDV de Marta DE CIDRAC	30
Le PDV d'Hervé MAUREY	31

Le carnet — 32

Le mot de Philippe CHÈNE	32
Nomination de Marie-Thérèse BLANOT	32

Parole aux associations — 33

De la lumière pour les Rohingyas	33
<i>Elles bougent</i> : transmettre la passion de l'industrie	34

Retour en images — 35

Agenda — 37



Crédit photo : Amélie Marzouk

ÉDITO

Benoît LAVIGNE,
Délégué Général
de la FIEEC

“
ELECTROTECH
offre une clef de
lecture des enjeux
propres à nos
industries.”

Chère lectrice, cher lecteur,

Vous lisez le premier numéro du magazine **ELECTROTECH**, le trimestriel des industries électriques, électroniques et de communication. Il prend la suite de la lettre d'information publiée par notre Fédération depuis 2013 et qui a donné lieu à 29 numéros.

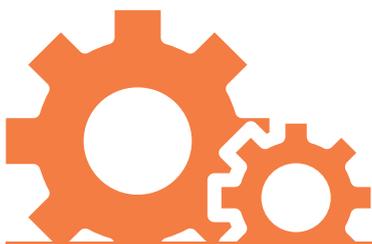
Ce nouveau magazine, 100% digital, entend renouveler ce support aussi bien sur le fond que sur la forme. Plus visuel, moins technique, il a vocation à s'adresser à un public plus large qui ne possède pas nécessairement les codes de l'écosystème interprofessionnel.

ELECTROTECH devient ainsi un outil de compréhension et fournit une clef de lecture des enjeux propres à nos industries. Celles-ci, il convient de le rappeler, développent les solutions, produits et services apportant des réponses pertinentes aux marchés d'avenir liés à la mobilité, au bâtiment, au

vieillesse de la population, ou encore aux objets connectés. À la fois structurantes et transformatives, elles irriguent la dynamique industrielle française et constituent l'un des moteurs du progrès sociétal et économique, au service de l'emploi et de la croissance. À ce titre, il nous appartient de parler au monde, et non pas seulement à notre monde. C'est tout l'objet de ce magazine.

Pour son premier numéro, **ELECTROTECH** consacre un dossier à l'économie circulaire dont un grand entretien avec Brune POIRSON, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, et les points de vue des Sénateurs Marta DE CIDRAC et Hervé MAUREY. Vous trouverez également une interview regards croisés sur l'intelligence artificielle, ainsi que de nombreux articles sur l'actualité de nos industries, de nos partenaires et de nos adhérents.

Bonne lecture,



LA FABRICATION ADDITIVE rebat les cartes de la propriété intellectuelle

Responsabilité des différents acteurs de la chaîne de valeur, traçabilité, protection des bases de données et des fichiers, droits d'auteur, conformité, sécurité, impact environnemental : nombreux sont les sujets clefs soulevés par le développement de la fabrication additive.

Plus connu du grand public sous le nom d'impression 3D, ce processus de fabrication fascine par ses usages multiples, allant de l'objet d'art aux moules industriels en passant par les prothèses médicales. Il constitue une formidable opportunité pour les

industriels qui peuvent désormais produire des pièces d'un seul tenant là où l'usinage requiert parfois plusieurs dizaines de pièces. Il ouvre en même temps une brèche et accélère le risque de copie car les utilisateurs sont désormais en capacité de s'affranchir des machines de production complexes. Dans ce contexte, autour du Sénateur Yung, plusieurs associations et organisations professionnelles ont entamé des travaux de réflexion sur l'impact du développement de la fabrication additive et de « l'impression en 3D » sur la propriété intellectuelle. La première conférence sur ce thème s'est tenue le 5 juillet au Sénat. La FIEEC a présenté les enjeux juridiques pour les industries électriques, électroniques et du numérique.

La Commission européenne a lancé plusieurs consultations dont celle sur le non-respect des droits de propriété intellectuelle dans les pays hors de l'Union européenne. Sont également attendus les orientations de la Commission européenne sur la directive responsabilité des produits et un rapport faisant état des répercussions plus larges de l'intelligence artificielle, de l'internet des objets et de la robotique sur les cadres de responsabilité et de sécurité.



ZOOM SUR l'IFA de Berlin



À l'occasion de l'IFA de Berlin 2019, l'AFNUM a eu l'honneur d'accompagner pendant une journée une **délégation d'experts** visiter les stands de quelques-uns de ses adhérents.

Les téléviseurs de très grande taille (jusqu'à 88 pouces) en 8K étaient la véritable star de cette édition. Les écrans de téléviseur enroulables et les écrans transparents ont également contribué à bluffer les visiteurs.

Le salon a été une véritable occasion pour les membres de l'AFNUM de **démontrer toute la capacité d'innovation** de leurs marques dans l'ensemble des univers de l'électronique grand public.

» Pour en savoir plus : <https://www.afnum.fr/ifa-2019/>



RELATIONS COMMERCIALES : de la loi dite « Macron » à la Présidence Macron

Mobilisés depuis plus de cinq ans pour faire reconnaître la spécificité de la relation commerciale interprofessionnelle BtoB, et en particulier celle concernant les grossistes, la Confédération française du Commerce de gros et International (CGI), la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication (FIEEC), la Fédération des industries mécaniques (FIM), et le GECO Food Service (industriels fournisseurs de la restauration hors foyer) ont tenu un colloque le 3 octobre dernier autour de la refonte du cadre des négociations émanant de la loi pour l'équilibre des relations commerciales du 30 octobre 2018.

Ce colloque, qui s'est tenu en présence de parlementaires de la majorité, de la DGCCRF, de chefs d'entreprises et du cabinet d'avocat Vogel & Vogel, a été l'occasion de décrypter et mettre en perspective les raisons du succès.



Sophie MAGAUD, Présidente de la Commission Juridique de la FIEEC, intervient à la 2^{ème} table ronde.

RÉSEAUX 5G : la réponse du législateur aux enjeux de souveraineté



Afin d'assurer un déploiement de la 5G offrant toutes les garanties en matière de cybersécurité (notamment pour certains secteurs critiques tels que les véhicules connectés ou les réseaux d'énergie), le législateur a souhaité édicter de nouvelles exigences concernant la sécurité des équipements qui supporteront les futurs réseaux 5G.

Alors que la 5G offre des perspectives majeures pour répondre aux besoins liés aux nouveaux usages numériques (Industrie du futur, e-santé, véhicules connectés...), notre Fédération est convaincue qu'il est essentiel pour la France de saisir cette opportunité de souveraineté numérique.

En outre, le développement de ce marché sur notre territoire représente également un formidable levier de croissance et de création d'emplois.

C'est pourquoi, la FIEEC accueille favorablement l'adoption de la proposition de loi dite «5G» par le Parlement parue au JO n° 0178 du 2 août 2019 et qui pose, en la matière, de nouvelles bases juridiques durables et fiables à même d'accompagner notre tissu industriel dans cette nouvelle révolution numérique.

La loi prévoit notamment de mettre en place un régime d'autorisation préalable du Premier ministre pour motifs de défense et de sécurité nationale. Ce régime

s'appliquera à « tous dispositifs matériels ou logiciels, permettant de connecter les terminaux des utilisateurs finaux au réseau radioélectrique mobile ». La liste de ces dispositifs sera « fixée par arrêté du Premier ministre, pris après avis de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes » (art.1 al 6).

Les 4 points à retenir :

- Les équipements 4G n'entrent pas dans le champ d'application de la loi (art. 1 al 4) ;
- La mention du « périmètre géographique » dans le cadre de la délivrance des autorisations est supprimée (figurant auparavant article 1 al.7) ;
- La fusion des deux autorisations est maintenue afin de simplifier l'articulation entre le régime d'autorisation de l'article R.226-7 et celui de la présente loi. En cas de détention d'un appareil entrant uniquement dans le champ de l'article R.226-3 du code pénal, seule l'autorisation de cet article devra être sollicitée. En cas de l'exploitation d'un appareil entrant dans le champ d'application de l'article R. 226-3 du code pénal et de la présente proposition de loi : seule l'autorisation au titre de la proposition de loi serait nécessaire.
- Seuls les appareils mis en place depuis le 1^{er} février 2019 seront concernés par la loi.



FERROVIAIRE : objectif cybersécurité

L'impact grandissant de la digitalisation sur le secteur du transport ferroviaire implique une exposition croissante aux risques numériques et aux cyberattaques, que cela soit par le biais des objets connectés, de l'intelligence artificielle ou de la robotisation.

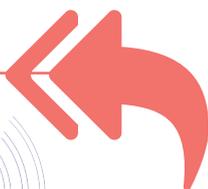
Les tentatives d'intrusions malveillantes dans les systèmes d'information sont une réalité, y compris dans le secteur ferroviaire. Les industriels et acteurs du secteur doivent donc se préparer à parer toutes les attaques venant de l'extérieur. Dans ce contexte, i-Trans, en partenariat avec d'autres structures dédiées aux transports, à la sécurité et à l'électronique, dont la FIEEC, a organisé une matinée dédiée à la cybersécurité dans le transport ferroviaire le 17 septembre dernier.

Jochen LANGHEIM, Vice-president Advanced Systems R&D Projects - STMicroelectronics, qui a partagé au titre de la FIEEC un retour d'expérience des filières électroniques et automobile, souligne : « L'arrivée des objets connectés a démultiplié les opportunités pour les hackers de prendre possession d'un objet. Il faut donc protéger à tous les niveaux. Néanmoins, toutes les menaces ne sont pas identiques et les coûts doivent être maîtrisés. Une analyse de risque permettra d'adapter la réponse en fonction de la probabilité d'un dommage et de sa gravité et ainsi de guider le choix de la protection. Si des solutions existent, il est très important d'arriver à standardiser les approches, afin de limiter les coûts dans la réalisation des composants. »



Photo de Jochen Langheim

La FIEEC répond à L'APPEL DE PARIS



Le cyberspace joue désormais un rôle capital dans tous les aspects de notre vie ; il relève de la responsabilité d'un grand nombre d'acteurs, chacun dans son domaine propre, de le rendre plus fiable, plus sûr et plus stable.

Nous réaffirmons notre soutien à un cyberspace ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique, devenu partie intégrante de la vie sous tous ses aspects sociaux, économiques, culturels et politiques.

Nous réaffirmons également que le droit international, dont la Charte des Nations Unies dans son intégralité, le droit international humanitaire et le droit international coutumier, s'applique à l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les États.

Nous réaffirmons que les droits dont les personnes jouissent hors ligne doivent également être protégés en ligne et que le droit international des droits de l'Homme s'applique au cyberspace.

Nous réaffirmons que le droit international constitue, avec les normes volontaires de comportement responsable des États en temps de paix et les mesures de développement de la confiance et de renforcement des capacités élaborés dans le cadre des Nations Unies, le fondement de la paix et de la sécurité internationales dans le cyberspace.

Nous condamnons les cyberactivités malveillantes en temps de paix, notamment celles qui menacent des individus et des infrastructures critiques ou qui ont pour effet de leur causer des dommages importants, sans discernement ou systémiques, et nous accueillons avec satisfaction les appels invitant à améliorer leur protection.

Il y a presque un an, le Président de la République, Emmanuel MACRON, a lancé l'Appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberspace. Cette déclaration de haut niveau en faveur de l'élaboration de principes communs de sécurisation du cyberspace a reçu l'appui de 564 soutiens, parmi lesquels 67 États, 358 entités du secteur privé et 139 organisations internationales et de la société civile. En cette rentrée, la FIEEC a l'honneur de voir son soutien à l'appel de Paris reconnu. La Fédération réaffirme ainsi son soutien à un cyberspace ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique, devenu partie intégrante de la vie sous tous ses aspects sociaux, économiques, culturels et politiques.

» [Consulter le texte de l'appel de Paris](#)



Lancement d'une NOUVELLE CAMPAGNE du Label France Cybersecurity



Depuis plus de 5 ans, le label France Cybersecurity met en avant l'excellence française dans le domaine de la cybersécurité et permet aux entreprises de valoriser leurs offres. Ce label est piloté par une gouvernance tripartite réunissant un collège industriel (dont notamment l'ACN), un collège étatique (ANSSI, DGE, DGA, Business France) et un collège d'utilisateurs.

Fort de son succès continu, le Label France Cybersecurity lance sa 8^{ème} saison : un appel à candidature est ouvert jusqu'au 17 octobre 2019 pour toutes les entreprises souhaitant labelliser une ou plusieurs de leurs offres. Les remises des Labels France Cybersecurity auront lieu à l'occasion du Forum International de la Cybersécurité (FIC), les 27, 28 et 29 janvier 2020 à Lille.

» Pour soumettre un dossier de candidature ou obtenir plus d'informations : [cliquez ici](#).



Directive Performance Énergétique des Bâtiments : ACR et eu.bac mobilisés pour la transposition

A l'avant-garde du plaidoyer en faveur des politiques ambitieuses en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments, le Syndicat ACR et son homologue européen eu.bac publient deux nouveaux documents pour la transposition de la nouvelle DPEB : Les « Lignes directrices pour la transposition de la Directive 2018/844 » et l'« Etude d'impact WAIDE STRATEGY » » [à consulter ici](#)



Accélérer la rénovation énergétique dans le bâtiment :

FOCUS SUR PROFEEL

François de Rugy, Ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, et Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ont signé le 26 avril dernier la convention de mise en œuvre du programme PROFEEL, programme de la Filière pour l'innovation en faveur des Économies d'Énergies dans le bâtiment et le Logement, qui vise à développer l'innovation au service de la rénovation énergétique des bâtiments.

Ce programme est le fruit d'une mobilisation collective des 16 organisations professionnelles du secteur du bâtiment, avec le soutien de l'ADEME et en partenariat avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et l'Agence Qualité Construction (AQC) afin de contribuer à la réalisation du Plan de Rénovation Énergétique des bâtiments.

PROFEEL vise ainsi à développer la rénovation auprès de tous les acteurs au travers d'actions concrètes et opérationnelles qui ont été validées dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) pour un budget initial de 24,5 millions d'euros.

Les industriels de notre profession contribuent largement à atteindre ces ambitions : ils développent des solutions d'évaluation et d'amélioration des performances énergétiques et sanitaires des bâtiments existants ou encore facilitent le recours au numérique dans le cadre d'opérations de rénovation.



MÉMENTO PEP

«Profil Environnemental Produit»



Les metteurs sur le marché de produits et d'équipements se voient aujourd'hui demander des déclarations environnementales produits par leurs clients. Ces demandes sont appuyées par la réglementation pour les fabricants de produits et équipements pour le bâtiment.

Le PEP (Profil Environnemental Produit) est un format d'affichage qui permet de répondre à ces demandes pour les industriels du génie climatique. Les industriels de la profession Machines

thermodynamiques fabriquent des équipements du génie climatique et sont concernés par ces sollicitations.

Ce mémento (9Q362) présente une vue d'ensemble sur la communication de la performance environnementale des produits dans le contexte spécifique des fabricants d'équipements et produits pour le secteur du bâtiment. Après avoir présenté ce qu'est un PEP, il précise les enjeux stratégiques en lien avec la communication environnementale appliquée à ce secteur et donne des indications et des clés pour la production d'un PEP en abordant des questions pratiques.

Ce mémento est réalisé par le Cetim avec le support d'UNICLIMA, pour les industriels de la profession Machines thermodynamiques, il est basé sur le retour d'expérience de projets réalisés.



» [Téléchargez gratuitement le mémento sur le site du CETIM, en créant un compte.](#)

Les appareils de THERMIQUE ÉLECTRIQUE à l'honneur



Le 28 juin dernier, le Gifam a présenté les résultats de sa dernière étude sur le parcours d'information et d'achat du consommateur en thermique. À cette occasion, les principales fédérations de la distribution professionnelle en bâtiment ([FDME](#), [FNAS](#), [FFIE](#), [FFB](#), [CAPEB](#) et [FEDELEC](#)) se sont réunies pour mieux comprendre les différents enjeux liés à l'achat d'appareils de chauffage et de chauffe-eau électrique et thermodynamique.

Digitalisation, rôle du professionnel et circonstances d'achat ont notamment été abordés lors de cet évènement, qui a réuni près d'une cinquantaine de personnes.

Dans la lignée de cette présentation, le Gifam a publié un [dossier de presse sur l'amélioration du confort thermique dans l'habitat](#) qui recense conseils et informations pratiques autour des dernières technologies des appareils. <<



Retour sur les UNIVERSITÉS D'ÉTÉ DE ENERPLAN



ENERPLAN a tenu son Université d'été dédiée à l'autoconsommation d'électricité solaire les 12 et 13 septembre dernier à Paris. Un événement phare, organisé par le syndicat des professionnels de l'énergie solaire dont le **GIMELEC** est partenaire. Marché encore confidentiel aujourd'hui, la baisse des coûts du photovoltaïque et du stockage face à la hausse des prix de l'électricité devrait conduire à un développement beaucoup plus grand de l'autoconsommation les prochaines années, à la fois pour les besoins des bâtiments mais aussi pour la mobilité électrique. **Rodolphe DE BEAUFORT, Délégué Général Adjoint du GIMELEC**, a clos l'Université en rappelant les points clefs des débats. La compétitivité croissante de l'énergie solaire

laisse entrevoir une massification des installations en autoconsommation à très court terme. Cette industrialisation doit être anticipée afin de répondre aux attentes des utilisateurs, notamment en recourant au digital pour développer de nouveaux services à valeur ajoutée tels que la certification de l'origine, les transactions peer-to-peer et la gestion de l'équilibre réseau.

Retrouvez le programme complet des tables rondes et ateliers, sur le [site d'Enerplan](#) <<

Retrouvez également les vidéos de l'Université d'été sur [la chaîne d'Enerplan](#) <<



Industrie du futur : LES 5 LEVIERS CLÉS DE L'ÉTUDE ACCENTURE

En 2019, une étude a été confiée à Accenture sur le thème « L'industrie du futur : le levier pour relancer l'industrie française ». Au regard de l'analyse du contexte et de l'état des lieux de certains dysfonctionnements, l'étude préconise 5 outils/leviers clés pour que l'industrie française gagne la bataille de la performance :

- Localiser les nouvelles chaînes de valeur stratégiques pour accroître la compétitivité et renforcer le dynamisme du tissu industriel local en proposant de lancer un plan « Industrialisation France » à hauteur de 10 Md€ avec la création d'un crédit d'impôt production (CIP) qui sera acté dans le projet de loi de Finances 2020.
- Développer l'offre « Machines » et renforcer l'exportation pour l'adapter à la demande des clients en France en suggérant de créer un contrat stratégique de filière pour le Secteur M&E ; cette proposition figure sur la feuille de route 2019 de l'Industrie avec une mise en œuvre en 2020.
- Accélérer le développement des infrastructures et solutions numériques pour l'Industrie en favorisant l'évolution des technologies de production qui représente l'enjeu majeur de la compétitivité. Pour cela, les solutions proposées sont de consacrer 20 % du Fonds de l'Innovation dans l'Industrie vers les technologies de production 4.0 puis d'investir et développer l'infrastructure 5G et la fibre et enfin créer un incubateur de start-up spécialisées dans les opérations industrielles à Paris et dans les zones industrielles frontalières.
- Préparer les ressources humaines de demain en sensibilisant les industriels au bénéfice du 4.0 et le grand public aux carrières industrielles. Pour cela, le développement d'un plan de formation et de communication aux métiers industriels est suggéré via la construction d'une plateforme avec un déploiement en 2020.
- Redresser les marges de l'industrie via les leviers fiscal et budgétaire en réduisant les impôts de production. Ce point sera mis dans le projet de loi de finances 2020.





RENDEZ-VOUS SUR LE PORTAIL de référence de l'industrie électronique française

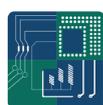
Conçu pour faire connaître et promouvoir les enjeux clés de l'industrie électronique française, le site internet <http://www.filiere-electronique.fr/> constitue une véritable plateforme de ressources utiles aux membres de la filière et plus largement aux entreprises utilisatrices d'électronique. Il offre de nombreuses informations qui permettent aux acteurs concernés de participer activement aux travaux du CSF. Le site internet référence ainsi les outils phares permettant d'appréhender les six leviers d'action du CSF « Industrie Électronique », validés par le Conseil national de l'industrie (CNI) et formalisés dans le contrat stratégique de filière : l'innovation, l'industrie électronique du futur, la diffusion de l'électronique, les compétences et emplois, l'international et l'intelligence artificielle.

WWW

« La Filière électronique, socle industriel incontournable de la révolution numérique et de la transition énergétique, comprend une multitude d'acteurs dans des domaines allant des technologies de la nanoélectronique et de l'électronique de puissance jusqu'aux activités d'assemblage et d'intégration, disposant de compétences, de technologies et de savoir-faire reconnus. Avec ce site Internet, nous proposons une vitrine commune où exposer et promouvoir cette formidable richesse pour notre pays. C'est un pas de plus vers la transformation de ces atouts en véritable dynamique permettant de modifier en profondeur la perception et l'attractivité de la filière en France ainsi qu'à l'international » souligne Thierry TINGAUD, Président du CSF « Industrie Électronique ».



FORUM DE L'ÉLECTRONIQUE retour sur le nouveau salon de l'innovation et des solutions électroniques



Forum de
l'électronique

Salon de l'innovation et des solutions électroniques



Véritable outil de promotion et de communication du savoir-faire, de la qualité et de la diversité de l'offre du secteur de l'électronique, le FORUM DE L'ÉLECTRONIQUE, organisé par GL Events Exhibitions du 24 au 26 septembre dernier, a permis de démontrer le rôle prépondérant de l'électronique et de ses débouchés sur les nombreux marchés applicatifs qui sont au cœur des enjeux des industriels, en particulier la mobilité, le médical, l'énergie et l'industrie 4.0. Dans le cadre des actions de communication du Comité Stratégique de Filière (CSF), l'ACSIEL a participé à ce Forum avec le SNESE, le SPDEI et la FIEEC. Ont notamment été exposés les enjeux et défis à relever par la Filière. ACSIEL a également participé à la Table Ronde sur les compétences et métiers de l'électronique. Enfin, plus d'une vingtaine de ses membres ont exposé et présenté aux visiteurs leurs toutes dernières innovations technologiques.

Deux représentants de la FIEEC À LA CEPC

Placée au cœur des différentes formes de distribution (commerce de détail et commerce de gros), la FIEEC est historiquement présente en tant que membre dans le collège des fournisseurs à la Commission d'Examen des Pratiques Commerciales (CEPC), et est fortement impliquée dans ses travaux. Les deux sièges de la Fédération ont été renouvelés par arrêté (JORF n°0180 du 4 août 2019). Isabelle RAMUS, Directrice juridique de Lexmark International SAS, et Julie MACAIRE, Chef de service affaires juridiques FIEEC, représenteront la Fédération, respectivement en qualité de membre titulaire et membre suppléant.



Prix artisan CRÉATEUR DE LUMIÈRE

Le GIL-Syndicat du Luminaire et les Ateliers d'Art de France ont organisé le cinquième Prix « Artisan Créateur de Lumière » attribué à l'occasion du salon Maison&Objet le lundi 9 septembre 2019 à 19h00.

Cette initiative conjointe encourage les talents et l'excellence à la française des « Artisans Créateurs de Lumière ».

1^{ER} PRIX

Sébastien LEPEU (GUSTAVE MAURICE) a reçu le premier prix avec son luminaire « Dorsale ». Dorsale est une applique en cuir avec une base en acier cintrée, gainée en cuir de tannage végétal.



2^{ÈME} PRIX

Laura CAMBON a reçu le second prix avec son luminaire « Nuage ». Laura, verrière, propose une applique murale en verre et en métal, telle un nuage, à disposer seule ou en ensemble.



L'électronique : une filière française d'excellence au cœur de la

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Filière stratégique du Conseil National de l'Industrie (CNI), l'industrie électronique est aujourd'hui au cœur de la transformation numérique. Elle est également partenaire stratégique pour l'ensemble des secteurs applicatifs industriels, au premier rang desquels figurent l'automobile, l'aéronautique, le médical, la défense et les objets connectés.

Si l'augmentation des commandes issues des clients historiques (télécoms, automobile et aéronautique) et des nouveaux marchés liés aux objets communicants constitue une formidable opportunité de développement pour la filière électronique française dans son ensemble, elle impose également la prise en compte de nombreux enjeux (forte pression sur les coûts de production, apparition de nouvelles typologies de clients et nouveaux modes de collaborations).



Dans ce contexte, la Direction Générale des Entreprises (DGE), le Syndicat National de la Sous-Traitance Électronique (SNESE), ACSIEL Alliance Électronique, le Syndicat Professionnel de la Distribution en Électronique Industrielle (SPDEI) et la FIEEC ont commandé une étude portant sur les enjeux et les perspectives de la filière de production électronique.

Le Rendez-vous du PIPAME intitulé « Filière électronique : Enjeux et priorités d'une filière au cœur de la transformation numérique » qui s'est déroulé à Bercy le 12 juin 2019 a notamment été l'occasion de présenter les principaux résultats de cette étude et de prolonger la réflexion autour d'une table ronde : « Faire le choix d'une industrialisation et d'une fabrication électronique sur le territoire : une stratégie gagnante ? ».

» Consultez l'étude :
<https://bit.ly/2ZrQWqL>



REGARDS CROISÉS sur l'intelligence artificielle



Patrick BERTRAND
Directeur Général
« Opérations » HOL/NEST



Thierry TINGAUD
Président
STMicroelectronics France

CERTAINS DISENT QUE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EST PARTOUT QUAND D'AUTRES AFFIRMENT QU'ELLE N'EXISTE PAS : QUELLE EST VOTRE VISION DE L'IA ?

PB

L'intelligence artificielle est le buzzword du moment : accrocheur certes, mais aussi intimidant et anxiogène pour les acteurs de notre tissu économique, principalement composé de PME. Il faut sortir du mythe : arrêtons de parler d'IA, et expliquons mieux qu'il s'agit d'un ensemble de concepts et de technologies qui permettent de résoudre des problèmes à forte complexité. Ainsi, l'Homme n'est pas supplanté, il est accompagné. Un terme définit bien la différence entre l'homme supplanté et l'homme accompagné : la Cobotics, c'est-à-dire l'homme qui collabore avec les robots. L'IA embarquée est une vraie chance pour l'industrie en ce qu'elle peut permettre d'optimiser et d'accélérer les processus et d'améliorer la productivité, comme la qualité et rapidité des services aux clients. C'est donc une vraie chance pour nos entreprises à condition qu'une prise de conscience s'opère rapidement et que tout l'écosystème se mette en ordre de marche pour accélérer la transformation digitale de nos entreprises. L'aura de mystère qui semble parfois entourer l'intelligence artificielle doit être dissipée : l'IA, c'est l'anticipation, la précision, la rapidité et la réactivité. Il s'agit d'augmenter l'homme et de construire une coopération avec la machine, non pas une destruction de l'homme par une machine qui serait devenue « intelligente ». Chacun peut ainsi comprendre que le digital et les algorithmes constituent une formidable opportunité pour le monde industriel.

TT

Dans le cadre de l'IA, il y a clairement deux directions : l'utilisation des données disponibles à travers le cloud et l'implémentation de l'IA embarquée grâce au Edge Computing. À ce titre, quelques exemples sont nécessaires pour éclairer la diversité des applications de l'IA. On peut par exemple utiliser les données acoustiques pour faire de la maintenance prédictive en isolant et en identifiant les bruits émis à l'intérieur des transformateurs électriques. Un autre exemple de l'IA embarquée porte sur une application développée par un client japonais qui a intégré de l'IA dans des chaussures, ce qui permet de faciliter l'apprentissage des pas de danse. Même chose pour les voitures autonomes : le développement en cours utilise le Edge Computing avec la fusion de données fournies pour différents capteurs, caméras, radars, lidars, données GPS, capteurs de proximité, etc..., nécessitant des puissances de calcul considérables tout en présentant la nécessité d'une faible consommation d'énergie. On utilise ainsi l'IA en déportant l'intelligence dans l'équipement au plus près de l'utilisateur final, que ce soit dans le domaine automobile, industriel ou encore sur les objets connectés. Intégrer l'intelligence artificielle au plus près des objets connectés est la seule façon de résoudre le problème de la croissance exponentielle des données. L'IA embarquée, c'est l'intelligence intégrée dans les composants électroniques – microprocesseurs, microcontrôleurs et accélérateurs hardware. Gardons-nous bien d'opposer un monde ancien à un monde nouveau et travaillons à développer un écosystème en France qui combine hardware et software en coopération avec ceux qui conçoivent les algorithmes. Le edge



computing, est une technologie de l'industrie 4.0 pour laquelle la France a de belles compétences et pourrait prendre un leadership international.

COMMENT L'INDUSTRIE SE SAISIT-ELLE DE CETTE RÉVOLUTION INDUSTRIELLE ET COMMENT TRAVAILLE-T-ELLE À LEVER LES FREINS AU DÉPLOIEMENT DE L'IA ?

PB

La question d'y aller ou pas ne se pose plus. Le sujet n'est pas le « déploiement de l'IA » qui est une notion générale, mais bien d'accélérer la transformation digitale de nos industries. Les technologies sous-jacentes à ce que l'on appelle IA constituent une lame de fond qui emporte tout : si cette transformation n'est pas engagée, c'est la mort à terme du fait de la perte de compétitivité coûts et offre qu'il en résultera. Cette prise de conscience est réelle aujourd'hui et la transformation de l'industrie a déjà bien commencé. Ainsi, selon le Baromètre EY de l'Industrie du futur 2018, 80% des entreprises industrielles interrogées se disent engagées dans la transformation de leur modèle d'entreprise. Les vraies questions qui se posent aujourd'hui pour avancer plus vite, c'est comment gagner la guerre des talents ? Comment mener à bien la mue des systèmes de formation académique et professionnelle pour adapter les profils aux nouvelles compétences et aux nouveaux métiers ? Comment penser l'implantation industrielle sur les territoires et y attirer les talents ? Nous avons des compétences en France, mais il y a de vraies inquiétudes, de vraies difficultés à trouver, par exemple, des data scientists, des ergonomes qui adaptent physiquement les postes à la nouvelle réalité – augmentée – du travail ! On a aussi besoin de professionnels qui maîtrisent la mise en réseau d'objets connectés, qui connectent IRL* les boîtiers entre eux.

TT

Une coopération est nécessaire entre les écosystèmes : développeurs de logiciels, fabricants de composants électroniques et concepteurs d'applications doivent travailler en synergie, surtout dans le edge computing où puissance de calcul et algorithmes marchent ensemble. Concrètement, les algorithmes d'apprentissage sont conçus sur des ordinateurs indépendants. Puis, un logiciel convertit les fichiers en logiciels exécutables pour les microprocesseurs qui sont dans les équipements. Cette coopération n'est pas nécessairement naturelle : il faut vraiment créer une transversalité hardware, software et applications. L'État doit faciliter la coopération entre les grands programmes et les industriels et s'engager fortement sur des programmes industriels transversaux. Concernant la guerre des talents, la recherche française en mathématiques et en intelligence artificielle est excellente, mais il faut aider à transformer les avancées scientifiques en applications industrielles et économiques

* *in real life*.

à travers une coopération entre les universités, les écoles d'ingénieurs, les centres de recherches et les industriels de la filière électronique. La filière participera à son niveau à l'objectif énoncé d'améliorer les compétences nationales et de multiplier par 3 le nombre de personnes formées à l'Intelligence Artificielle en France d'ici trois ans au niveau global, incluant les filières applicatives.

QUELLE PLACE OCCUPENT LES START-UPS ET LES PME ? COMMENT LES GRANDS GROUPES TRAVAILLENT-ILS AVEC ELLES ?

PB

Il y a plus de 100 start up sur les thématiques de l'intelligence artificielle appliquée au monde industriel. Celles-ci doivent travailler rapidement main dans la main avec les grands groupes et les PME dans une démarche d'innovation et de co-conception. Mais il est aussi nécessaire que les groupes et les entreprises adaptent leur processus d'innovation pour que cette collaboration soit fructueuse. La confiance est aussi nécessaire dans une relation qui doit être équilibrée avec la prise de risque nécessaire qu'implique toute démarche d'innovation. L'innovation n'est plus un processus top-down, mais bien de partage, de collaboration et d'agilité. Il faut absolument soutenir cette envie d'entreprendre et la cultiver.

TT

Les start up sont à la fois clientes des grands groupes qui développent leurs produits et les mettent en relation avec des fournisseurs, et incubées dans ces groupes où elles sont accompagnées. Il y a une véritable vague de création de start up sur les objets connectés, il faut s'attendre à un phénomène similaire dans l'intelligence artificielle.

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE SERA-T-ELLE AMÉRICAINE, CHINOISE OU EUROPÉENNE ?

TT

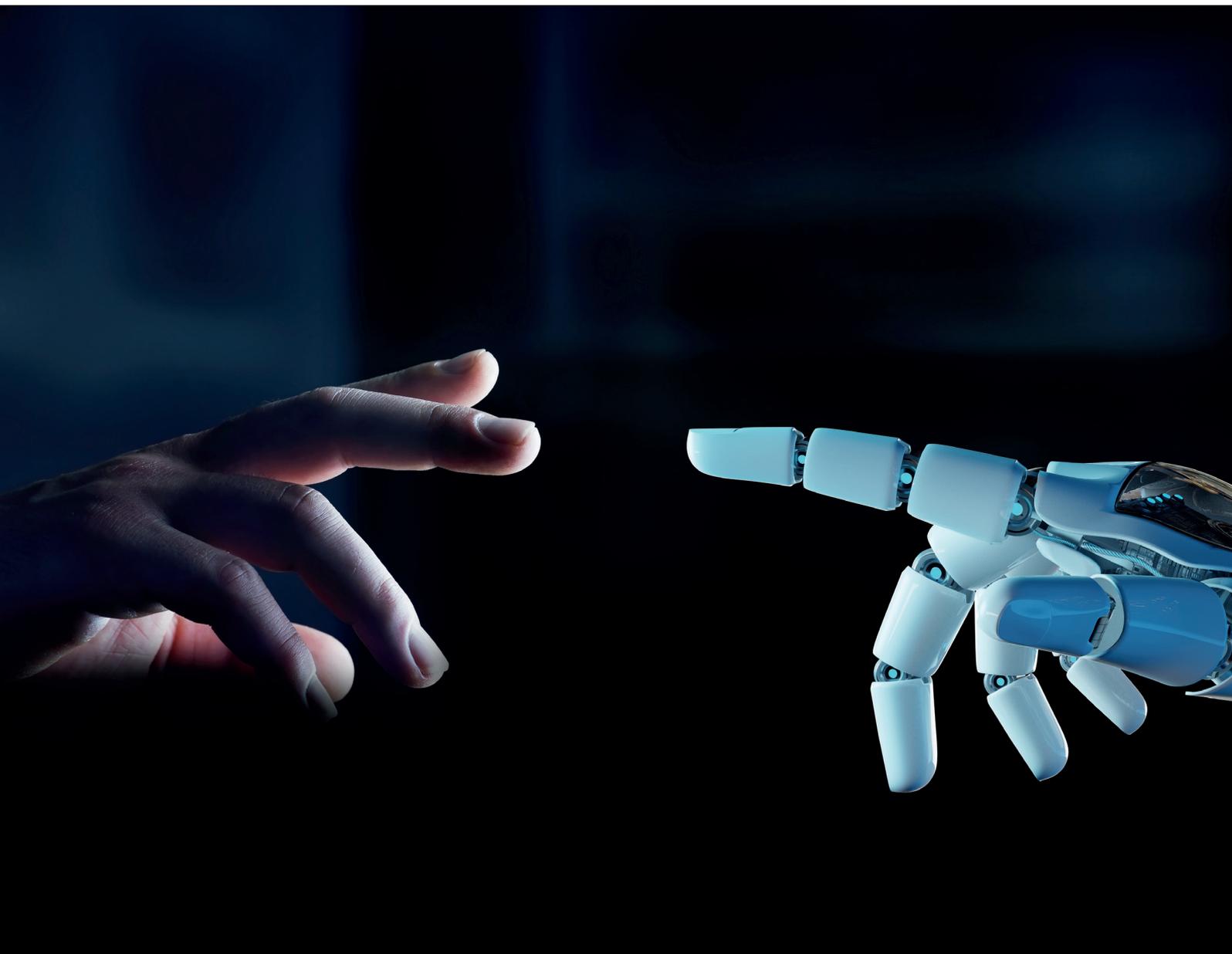
Il y a deux tendances lourdes. D'une part, une prédominance des États-Unis au niveau du hardware dans le cadre du cloud et d'autre part, un avantage européen pour tout ce qui est intelligence artificielle embarquée et le edge computing. La France a une vraie opportunité pour se placer dans le peloton de tête. Ces deux prochaines années vont être déterminantes ! À cet égard, l'excellence de la filière électronique française est un atout de taille pour le plan Intelligence Artificielle national : le développement du logiciel et de notre expertise nationale dans le domaine de l'Intelligence Artificielle ne peut exister sans les processeurs et calculateurs adaptés issus de la filière électronique. L'IA constitue d'ailleurs l'un des six leviers du CSF « industrie électronique ».



PB

L'Europe est confrontée à plusieurs enjeux que nous devons adresser, et non pas considérer comme les ferments d'une « guerre » technologique qui serait perdue d'avance. D'abord, l'Europe n'est évidemment pas une entité en tant que telle. Il est ainsi essentiel que nous accélérions la mise en œuvre de programmes et d'actions au niveau européen pour soutenir les acteurs de l'écosystème. Ensuite, elle applique une politique de traitement des données hautement encadrée et sécurisée, ce qui est souhaitable en termes de « privacy », mais peut à court terme constituer un frein. Ce n'est pas le cas dans d'autres pays, comme la Chine qui peut ainsi accéder facilement à des milliards de données, base nécessaire

pour construire et imaginer des algorithmes apprenants. Enfin, il faut bien comprendre que l'émergence de la Silicon Valley est venue par l'impulsion du complexe militaro-industriel américain, comme le décrit très bien Margaret O'MARA dans son livre « The Code ». Le carnet de commandes des GAFA, c'est le Pentagone avec la DARPA, son laboratoire R&D, la NASA, etc... qui les ont impulsés et remplis. En France et en Europe, l'État doit impulser de la même façon. Il peut et doit intervenir en tant que donneur d'ordre et financeur dans le cadre de ses fonctions régaliennes. C'est ce croisement des énergies, un État impulseur et des entreprises acteurs, qui peut nous permettre d'accélérer l'innovation et de prendre notre place dans cette révolution technologique.





RENCONTRES DU PROGRÈS MÉDICAL : Rêvons à une innovation pour tous !



Plus de 400 participants se sont réunis à l'Institut Pasteur de Paris, le 10 septembre, pour les Rencontres du Progrès Médical (RPM) organisées par le Snitem. Cette 7^e édition s'est déroulée autour de la question « Peut-on rêver à une innovation pour tous ? ».

Les RPM, ce sont des débats, des conférences et de belles rencontres autour de l'innovation médicale. Patients, professionnels, soignants, Autorités de santé et industriels ont échangé leurs points de vue sur l'accès aux dispositifs médicaux en France. Avec un constat : la nécessité de casser les silos de l'administration, d'adapter l'évaluation et la régulation.

Le dispositif médical est le seul produit de santé qui balaye un champ très large d'applications médicales dans le diagnostic, la prévention, le traitement, la chirurgie ambulatoire, le maintien à domicile. Il est aussi le seul produit de santé susceptible d'être connecté et de générer de la donnée pour mesurer la performance clinique et l'efficacité de l'organisation du système de soins. Valves aortiques percutanées, dialyse péritonéale connectée, cartographie tridimensionnelle en rythmologie, pacemaker miniaturisé sans sonde, ou encore imagerie interventionnelle en neurochirurgie : de grandes innovations du dispositif médical qui ont révolutionné les pratiques et transformé la vie des patients ont été présentées tout au long de cette 7^{ème} édition des Rencontres du Progrès Médical. Avec un point commun, tous ces projets ont été menés avec succès grâce à des échanges ou partenariats entre professionnels de santé, industriels, voire même patients.

» Pour découvrir ou revivre la journée en vidéos, rendez-vous sur la WebTV du Snitem





BREXIT

c'est l'heure des derniers préparatifs à un retrait sans accord

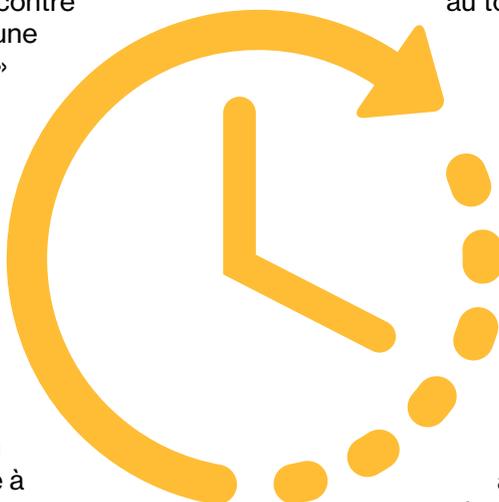
Le 6 octobre, lors d'un entretien téléphonique avec le président français Emmanuel MACRON, qui lui a proposé un bilan en fin de semaine prochaine sur la faisabilité d'un accord, Boris JOHNSON a de nouveau exclu un report du BREXIT prévu le 31 octobre. Il a par contre proposé la mise en place d'une « zone réglementaire commune » entre l'Irlande du Nord et l'Eire, principal point de blocage de l'accord de retrait. En clair, l'Irlande du Nord continuerait à appliquer les réglementations européennes mais sortirait de l'Union douanière européenne. C'est bien entendu inacceptable pour les européens.

Un BREXIT sans accord au soir du 31 octobre est donc toujours la voie à privilégier et il convient de se préparer à une sortie effective du Royaume-Uni de l'UE le 1^{er} novembre. C'est le message clairement diffusé par la Commission européenne.

C'est le message qu'a également fait passer le gouvernement français lors d'une réunion d'information et de sensibilisation à Bercy le 3 septembre avec trois secrétaires d'État (Amélie DE MONTCHALIN, Agnès PANNIER-RUNACHER et Olivier DUSSOPT) en présence des représentants des fédérations professionnelles, dont la FIEEC. « C'est obligatoire de se préparer » pour les entreprises afin qu'elles « ne perdent pas de temps. Le BREXIT est une décision qu'a prise le peuple britannique, donc ça va se poser d'une manière ou d'une autre », a par ailleurs déclaré la secrétaire d'État à l'Économie Agnès PANNIER-RUNACHER au micro de BFM Business.

C'est également le message asséné par la Commission européenne qui a décidé de mobiliser des fonds pour aider les pays et les entreprises qui auront le plus de difficultés en cas d'absence d'accord. On pense bien entendu aux PME-ETI qui ne font actuellement que des échanges intracommunautaires y compris avec le Royaume-Uni, et qui vont devoir peut-être gérer un

pays tiers dès le 1^{er} novembre 2019. La Commission européenne prévoit en effet de piocher à hauteur de 600 millions d'euros dans le Fonds de solidarité et 180 millions d'euros dans le fonds européen d'ajustement à la mondialisation, soit 780 millions d'euros au total.



S'il est difficile de prévoir exactement l'impact qu'aura le BREXIT sur les échanges avec le Royaume-Uni, on peut faire des estimations. L'étude de la CNUCED publiée le 3 septembre estime que le coût d'un BREXIT sans accord serait d'au moins 16 milliards de dollars (14,5 millions d'euros) pour les exportateurs britanniques. Et toutes les mesures non tarifaires aux frontières, les contrôles et les perturbations des réseaux de production entre UE et Royaume-Uni vont encore alourdir la facture.

Dans ce contexte, il est important que les entreprises intègrent toutes les nouvelles dispositions prises de part et d'autre de la Manche, que ce soit dans le domaine de la douane, du transport, de la logistique, etc. À cette fin, plusieurs sources d'informations sont disponibles pour accompagner les entreprises dans leur préparation au BREXIT.

- La [checklist de l'UE](#) permettant aux entreprises européennes de se préparer au BREXIT.
- La note FIEEC (réservée aux adhérents) : « BREXIT : comment se préparer à une absence d'accord entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne ? ».
- N'oubliez pas de consulter également [le site https://brexit.gouv.fr/sites/brexit/accueil.html](https://brexit.gouv.fr/sites/brexit/accueil.html)

Le pôle international de la FIEEC reste bien entendu mobilisé et est à disposition des entreprises pour les aider à se préparer.



BREXIT

un feuillet à rebondissements en quelques dates

23.06.2016

Les Britanniques **votent en faveur du BREXIT**

13.07.2016

Theresa **MAY** est officiellement nommée **Première ministre**

13.03.2017

Le Parlement britannique **valide le déclenchement** du BREXIT

19.03.2018

La Commission européenne et le Royaume-Uni **publient un premier projet d'accord** sur les modalités du BREXIT

15.01.2019

le Parlement britannique **rejette l'accord de retrait**

14.03.2019

Le Parlement britannique **accepte un report du BREXIT**

11.04.2019

Le BREXIT est à **nouveau repoussé**, au 31 octobre

24.05.2019

Theresa **MAY** annonce sa **démission**, fixée au 7 juin

23.07.2019

Boris **JOHNSON** devient **Premier ministre**

28.08.2019

Boris **JOHNSON** annonce qu'il **suspendra le Parlement britannique**

03.09.2019

les **députés britanniques prennent le contrôle** de l'agenda parlementaire

04.09.2019

la Chambre des communes **vote contre le « no deal »**

09.09.2019

nouveau **vote du Parlement UK contre la tenue d'élections législatives anticipées** et fin de la session parlementaire

18.09.2019

Le parlement européen **adopte une résolution** rappelant que l'accord de retrait de novembre 2018 reste le meilleur possible

02.10.2019

Boris **JOHNSON** propose une « **zone réglementaire commune** » pour l'île d'Irlande pour remplacer le « backstop » proposé par l'UE

14.10.2019

Date prévue pour la reprise de la session du Parlement britannique

17 & 18.10.2019

Sommet européen de la dernière chance : une loi adoptée par le Parlement britannique contraint Boris **JOHNSON** à repousser la date de divorce s'il n'y a pas d'accord au sommet, afin d'éviter un « no deal »

31.10.2019

Sortie effective du Royaume-Uni de l'Union européenne ? **ou nouveau report** jusqu'au 31 janvier 2020 ?



L'EXPORT CONTROL, la nouvelle variable du commerce international Tribune de Sandro ZERO, Président du SIEPS

Une affaire d'État ou l'affaire de tous ?

Après l'attaque terroriste du 11 septembre 2001 à New York, le monde a changé et a pris conscience du risque immense que la libre circulation de produits stratégiques et dangereux faisait courir à l'humanité. Les dispositions prises pour lutter contre la prolifération de ces produits ont ainsi donné lieu, en Avril 2004, à la Résolution 1540 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

La résolution s'adresse à tous les pays en leur imposant de mettre en œuvre des contrôles, des lois et des règlements qui s'appliqueraient aux exportateurs de produits stratégiques.

Tout en reconnaissant que l'industrie constitue la première ligne de défense contre la prolifération de par sa connaissance de ses produits, de leur utilisation, des clients et du marché, cette décision des Nations Unies s'adresse uniquement aux États en laissant peu de place aux exportateurs en les reléguant au rôle de simples exécutants devant se conformer aux lois.

La grande majorité des exportateurs n'est donc pas impliquée dans ce grand combat international contre la prolifération, mais se limite à respecter la loi la considérant plus comme une contrainte que comme un combat noble de l'humanité, plus comme un risque pour son image qu'un atout.

Le combat reste ainsi, et encore aujourd'hui, l'affaire des États et les exportateurs s'en accommodent et s'en approprient « plus ou moins » selon leur degré de tolérance au risque, la méconnaissance

et la complexité des règles, le peu d'implication dans la problématique et les nombreuses contraintes qu'il introduit dans les exportations.

Coopération : vous avez dit multilatéralisme ou unilatéralisme ?

La Résolution 1540 évoque aussi la promotion et le renforcement des traités multilatéraux. Ce rappel au multilatéralisme est justifié par le souci d'éviter que de manière unilatérale les États puissent faire recours à des dispositifs qui risqueraient d'affaiblir l'efficacité universelle et collective de la résolution en terme de non-prolifération et de provoquer au même temps une distorsion de la concurrence.

La non-prolifération est en effet une chaîne, un système coordonné, permettant d'éviter que des entités non-étatiques malintentionnées puissent profiter de la flexibilité, voir des avantages disponibles dans un pays par rapport à un autre. Toutes les tendances unilatérales sont ainsi à proscrire pour ne pas déséquilibrer et fragiliser le système tout entier.

Malgré toutes ces bonnes intentions certains États, et non des moindres, privilégient les relations bilatérales au multilatéralisme, en introduisant ainsi une dose massive de rapport de force et une distorsion massive de la concurrence.

L'Export Contrôle, né pour lutter contre la prolifération d'armes de destruction massive, risque ainsi de devenir, sous les coups du pragmatisme et de la « real politique », un simple outil et un moyen de répression et de pression commercial où les rapports de force remplacent la force des coopérations internationales.

Les exportateurs responsables sont prêts à travailler avec les États pour que la loi ne soit plus prise en otage entre ceux qui l'ignorent et ceux qui la violent.

Le SIEPS, en représentation de l'industrie française et européenne est prêt à s'engager à côté des États dans une réflexion plus large sur l'organisation de l'Export Control, dans des actions de formation à l'intérieur et en dehors de la communauté, dans les régions les plus sensibles et dans les plus exportatrices au monde pour pallier au manque de coopération et de connaissances sur la non-prolifération.

Le SIEPS est prêt aussi à contribuer aux efforts du législateur pour que la réglementation réponde aux vrais problèmes de non-prolifération et pour qu'elle sanctionne les transgresseurs tout en facilitant le commerce légitime.



SURVEILLANCE DU MARCHÉ : décryptage du nouveau règlement par Jacques LEVET, Directeur Affaires Techniques FIEEC

La surveillance du marché reste un défi central pour les entreprises adhérentes des syndicats de la FIEEC. Elle comprend la lutte contre les produits non conformes, ainsi que la garantie du respect de toutes les exigences réglementaires applicables, y compris la sécurité des produits.

Alors même que le niveau des exigences auxquelles sont soumises les entreprises industrielles augmente, le nombre de contrôles diminue, ce qui favorise implicitement le développement de produits non-conformes et la prolifération d'opérateurs malhonnêtes.

La loi ne permet pas aujourd'hui, en France, aux industriels ou aux organisations professionnelles d'exercer des actions de surveillance du marché complètes, alors qu'une démarche concertée voire un partenariat avec les autorités publiques de surveillance du marché permettrait une action plus efficace.

Le nouveau règlement (UE) 2019/1020 relatif à la surveillance du marché et la conformité des produits prévoit la possibilité pour les autorités de surveillance du marché de passer des accords de partenariat avec des partenaires privés (fédérations professionnelles) qui pourraient ainsi contribuer à la surveillance du marché.

Quel est l'objectif de ce règlement ?

Ce règlement s'applique à la quasi-totalité des produits des adhérents des syndicats de la FIEEC et sera applicable entièrement à compter du 16 juillet 2021.

Il vise d'une part à améliorer le fonctionnement du Marché intérieur en renforçant la surveillance des produits soumis à la législation d'harmonisation de l'Union et d'autre part à mettre en place un cadre pour les contrôles sur les produits entrant sur le marché de l'Union.

L'objectif est de veiller à ce que seuls les produits conformes, répondant aux exigences garantissant un haut niveau de protection des intérêts publics (la santé, la sécurité, la protection des consommateurs, la protection de l'environnement) soient mis sur le marché de l'Union.

Quelles sont les principales dispositions ?

Le règlement renforce les rôles, droits, devoirs et responsabilités des Autorités de Surveillance de Marché. Celles-ci doivent notamment développer des actions de surveillance basées sur une analyse du risque, coordonner leurs actions et coopérer entre elles grâce à la création d'un « Réseau de l'Union pour la conformité des produits ».

La FIEEC a été particulièrement active avec ses partenaires tout au long de l'examen de ce texte par les institutions européennes et a pu le faire évoluer de manière positive sur la possibilité de partenariat entre les autorités et les opérateurs économiques.

Article 9 du règlement (UE) 2019/1020 relatif à la surveillance du marché et la conformité des produits : « Les autorités de surveillance du marché peuvent convenir avec d'autres autorités compétentes ou avec des organisations représentant des opérateurs économiques ou des utilisateurs finals de la réalisation d'activités conjointes visant à promouvoir la conformité, à déceler la non-conformité ainsi qu'à sensibiliser et à fournir des orientations au regard de la législation d'harmonisation de l'Union et de catégories spécifiques de produits, en particulier les catégories de produits qui sont souvent identifiées comme présentant un risque grave, y compris les produits vendus en ligne. »

Quelles sont les suites de ce règlement ?

Notre profession continuera de se mobiliser dans le cadre de la mise en œuvre concrète des dispositions du présent règlement avec les autorités de surveillance du marché en France (DGCCRF, Douanes, ANFR, DGE et autres). Il s'agit encore et toujours d'engager la filière et les autorités vers un marché sûr, sain et loyal, qui puisse garantir la sécurité et la santé des citoyens et encourager le développement de nos entreprises.

“ Nous allons notamment engager une série de rencontres avec la Direction Générale des Entreprises, afin de collaborer à la définition des modalités d'application de l'article 9, permettant d'associer des fédérations professionnelles aux actions de surveillance du marché. ”



MARQUAGE CE : mode d'emploi

On ne présente plus le fameux marquage CE, apposé sur de nombreux produits de consommation, et qui signifie l'engagement visible du fabricant que son produit est conforme aux exigences essentielles de santé et de sécurité. Ces exigences essentielles sont fixées par des textes réglementaires européens couvrant de vastes catégories de produits : des jouets aux dispositifs médicaux implantables. Elles permettent de garantir un niveau élevé de protection de la santé et de la sécurité des personnes et des animaux domestiques, et des biens, tout en assurant le bon fonctionnement du marché intérieur.

Panorama des exigences essentielles applicables aux produits des industries électriques, électroniques et de communication :



POURQUOI FAIRE ?

Minimiser les risques de mauvaise utilisation, blessure, brûlure, électrocution.

COMMENT ?

Le matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension est soumis à de plus de 200 points de contrôle : contrôles visuels, essais électriques, mesures thermiques, essais mécaniques.



POURQUOI FAIRE ?

Garantir une protection élevée de la santé et de la sécurité, un niveau adéquat de compatibilité électromagnétique et l'utilisation optimisée et efficace du spectre radioélectrique de façon à éviter les brouillages préjudiciables, tout en assurant le bon fonctionnement du marché intérieur.

COMMENT ?

Les équipements radioélectriques doivent par exemple être compatibles avec des chargeurs universels, permettre l'accès aux services d'urgence, et faciliter l'utilisation par les personnes atteintes de handicaps.



POURQUOI FAIRE ?

Atteindre un niveau élevé de protection de l'environnement en réduisant l'impact potentiel sur l'environnement des produits liés à l'énergie, ce qui bénéficiera en définitive aux consommateurs et autres utilisateurs finaux.

COMMENT ?

Les produits liés à l'énergie doivent répondre à des paramètres d'écoconception précis, et notamment les émissions prévues dans l'air, l'eau ou le sol.



POURQUOI FAIRE ?

Protéger la santé humaine

COMMENT ?

Les équipements électriques et électroniques doivent limiter leur utilisation de certaines substances dangereuses aux valeurs de concentration maximales tolérées. Exemples : Plomb (0,1 %), Mercure (0,1 %), Cadmium (0,01 %).



Objectif Fibre : LE DÉPLOIEMENT S'ACCÉLÈRE !

**objectif
fibre**

A l'heure où nous effectuons de nombreuses tâches de la vie quotidienne comme professionnelle en ligne – du panier de courses à la gestion des bases de données – l'accès à un Internet performant pour l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations est crucial. Pour cela, il faut du Très Haut débit ! La France s'est donnée jusqu'à 2022 pour couvrir l'intégralité du territoire. Cela représente 22 000 emplois à mobiliser dès 2021, et notamment sur des emplois complètement nouveaux ! C'est là qu'Objectif Fibre intervient. Cette plateforme vise à assurer un déploiement massif et de qualité pour la fibre en France en identifiant les freins opérationnels et en produisant des outils pratiques d'intérêt multisectoriel permettant d'y remédier, notamment

en ce qui concerne l'offre de formation. Et Objectif Fibre répond présent et bien présent ! On compte déjà 41 centres de formation référencés. Cela signifie qu'ils ont obtenu une reconnaissance professionnelle de la qualité de leur plateau technique et de leur offre de formation continue dispensée par une équipe de formateurs experts en fibre optique. Une brochure « Plateau technique de formation aux métiers du déploiement et de la maintenance des réseaux en fibre optique mutualisé (FttH) », [consultable ici](#) vient aussi d'être publiée.

Pour plus d'infos sur Objectif Fibre :
www.objectif-fibre.fr

L'AFNUM partenaire des assises du TRÈS HAUT DÉBIT



Le 9 juillet dernier, se tenaient les Assises du Très haut débit à la Maison de la Chimie en présence d'Agnès PANNIER-RUNACHER, secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Économie et des Finances.

Plusieurs tables rondes ont animé la matinée sur les thèmes du déploiement du très haut-débit en France et dans le monde, des changements apportés par la 5G ou encore des impacts prévisibles du nouveau cadre européen sur l'aménagement du numérique en France.

Viktor ARVIDSSON, vice-président de l'AFNUM intervenait sur la table ronde numéro 2 intitulée : « Quelles technologies pour le " bon débit " ? ».

» [Pour en savoir plus cliquez ici.](#)



FOCUS SUR LE CSF

Infrastructures du Numérique



L'AFNUM est activement impliquée dans les travaux du Comité Stratégique de Filière Infrastructures du Numérique et son Vice-Président, Marc CHARRIÈRE, pilote le groupe de travail 5G de celui-ci. Le contrat de filière est actuellement en cours de finalisation entre la Direction Générale de l'Économie (DGE) et les parties prenantes du CSF, avec une signature officielle devant les Ministres Bruno LE MAIRE et Agnès PANNIER-RUNACHER prévue pour la deuxième moitié d'octobre.

Le travail du GT 5G piloté par l'AFNUM s'articule sur deux axes :

- La promotion et la compréhension des enjeux de l'infrastructure 5G, à l'aide de documents de vulgarisation et de livres blancs sur des sujets tels que les small cells, les spécificités liées à l'IoT et les nouveaux moyens de diffusion ;
- la création d'un réseau de plateformes d'expérimentation 5G multisite et multi-intervenants orienté innovation technologique de moyen-long terme et en lien avec les futurs marchés verticaux.

Le groupe de travail 5G aura également un rôle important d'interface avec les travaux menés par d'autres CSF, comme le CSF santé ou le CSF Auto.



FORMATIONS DISPENSÉES PAR LES CONSTRUCTEURS :

3 questions à Gilles SAINTEMARIE, Responsable du groupe de travail Charte Qualité FIEEC

Afin de répondre à l'émergence de nouveaux besoins de compétences pour la mise en service, l'exploitation et la maintenance des équipements, la FIEEC a développé une démarche innovante visant à garantir la qualité du service en matière de formations proposées par les constructeurs de biens d'équipement électriques ou électroniques. Résultat : une charte détaillant onze engagements qualité, déjà signée par neuf grands groupes industriels. Décryptage avec Gilles Saintemarie, Responsable du groupe de travail Charte Qualité FIEEC.

Quelles sont les forces de ce type de formations dispensées par les constructeurs ?

Le constructeur de biens d'équipement électriques ou électroniques connaît parfaitement son métier et les compétences nécessaires pour l'exercer. Il est le mieux placé pour assurer dans les meilleures conditions la nécessaire évolution des compétences du personnel de ses clients. Les centres de formation des constructeurs réalisent des formations en « Version Originale » avec le matériel approprié et la documentation à jour. Les formations sont réalisées directement à la source, à proximité des services techniques de l'entreprise. Il ne s'agit pas seulement de former au produit ou au système, il s'agit de rendre le personnel opérationnel. Les centres de formation proposent aussi des formations au métier, qui constituent un réel outil de prévention. La formation dispensée par le constructeur, c'est une forme d'assistance préventive, et une assurance d'autonomie, de qualité et de productivité.

Depuis la dernière réforme de la formation professionnelle « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et la parution du décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle, quels sont les points abordés par le groupe ?

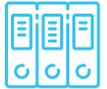
Nous travaillons plus particulièrement sur les innovations pédagogiques (indicateur 25 du décret). Ainsi nous faisons intervenir différents acteurs, tels que les Pôles Formation UIMM, et les cabinets de conseil sur l'impact des innovations pédagogiques sur le métier de formateur, et échangeons sur les bonnes pratiques. Nous menons une veille légale et réglementaire sur la formation professionnelle (indicateur 23 du décret) avec des interventions de la direction juridique emploi formation de l'UIMM. Nous réalisons également une veille sur les évolutions des compétences, des métiers et des emplois avec l'intervention des différents Observatoires des Branches Professionnelles (Métallurgie, BTP). A ce titre, la FIEEC participe aux différents groupes de travail traitant ces sujets : Contrat d'Etudes Prospectives (CEP) de la filière électrique, Comité stratégique de la Filière (CSF) Electronique, CSF des nouveaux systèmes énergétiques, Engagement pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) de la Fibre Optique.

Quel intérêt trouvent les organismes de formation à adhérer à la charte Qualité FIEEC ?

Les audits réalisés dans le cadre de la charte Qualité FIEEC sont un véritable exercice de préparation

Pour demander votre adhésion [cliquez ici](#).





GRAND DOSSIER

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

LES 6 PRIORITÉS d'actions de la profession

La raréfaction de certaines ressources naturelles et les enjeux de changement climatique nécessitent de travailler au développement de nouveaux modes de production, de consommation et de gestion des déchets visant une gestion plus efficace des matières premières. L'économie circulaire se définit ainsi comme un système visant à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement à tous les stades du cycle de vie des produits.

Cette approche est à la croisée des enjeux environnementaux (efficacité des ressources et économie d'énergie), économiques (évolution des modèles économiques, renforcement de la relation client et fidélisation), de sécurité (pour les utilisateurs et les entreprises) et de maintien de la performance des produits tout au long du cycle de vie.

Notre profession apporte son soutien depuis de nombreuses années à la mise en place de politiques publiques ambitieuses en faveur des transitions écologiques et énergétiques qui peuvent être des leviers de développement pour les industries françaises et européennes.

À ce titre, la profession est engagée depuis les années 90 dans des actions de réduction des impacts environnementaux de l'industrie et est favorable au développement d'initiatives volontaires et de mécanismes d'incitation qui permettent aux entreprises d'adresser les problématiques qui leur sont propres et de se différencier sur leurs marchés.



**FAVORISER
le développement**
de l'écoconception et la prise
en compte des impacts
environnementaux dans la politique
environnementale des produits



**FACILITER
ET DÉVELOPPER
l'intégration**
de matières recyclées
dans de nouveaux produits



**DÉVELOPPER
des initiatives**
en faveur de l'intégration des
plastiques recyclés



**ENCOURAGER
la réparation**
le réemploi
et la réutilisation



**MIEUX
INFORMER**
le consommateur



**ACCOMPAGNER
la mise en oeuvre**
de la responsabilité élargie
du producteur

LA FREC en 7 dates



23 avril 2018

Parution de la FREC



4 juillet 2018

Signature des engagements volontaires plastiques de la profession



10 juillet 2019

Présentation du projet de loi « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » en Conseil des Ministres

2017

Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre



Début de la consultation pour la rédaction de la feuille de route économie circulaire (FREC)

2018

Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

2019

Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet

Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre



17 septembre 2019

Examen du projet de loi en commission Développement durable au Sénat

24 au 27 septembre 2019

Examen du projet de loi en séance plénière au Sénat



Examen du projet de loi à l'Assemblée nationale

UN GUIDE POUR L'INTÉGRATION DE PLASTIQUES RECYCLÉS dans les équipements électriques et électroniques

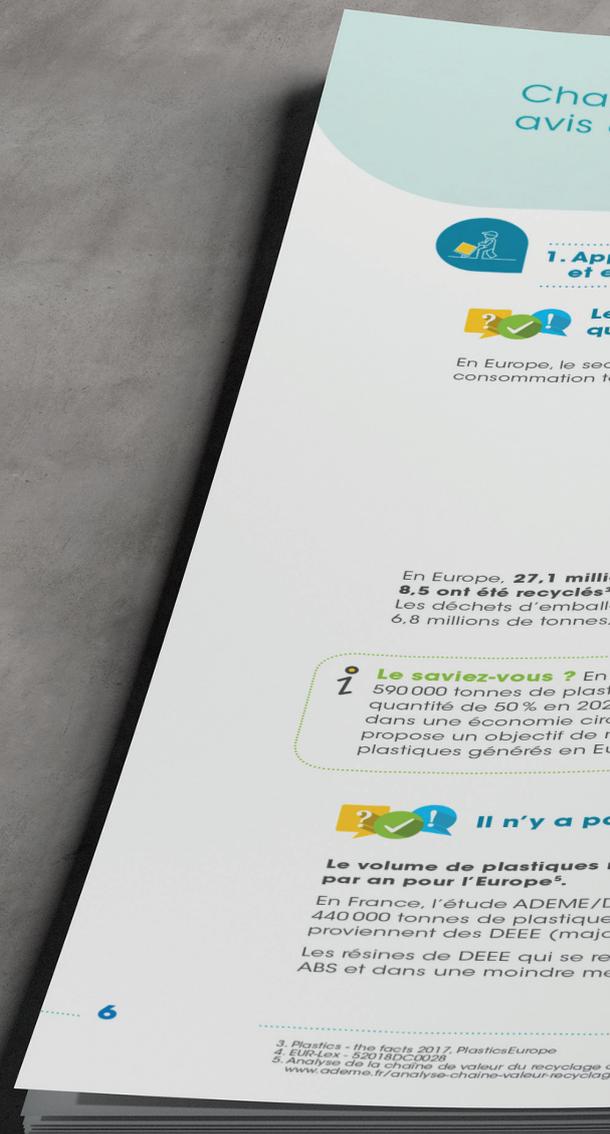
A l'occasion de la matinale « Intégration de plastiques recyclés dans les équipements électriques et électroniques : opportunités et leviers d'action », Eco-systèmes et Récylum ont dévoilé un guide pratique à destination des fabricants d'équipements électriques et électroniques, réalisé avec la contribution de la FIEEC.

Intégrer des plastiques recyclés et dépollués dans le processus de fabrication de nouveaux équipements électriques et électroniques (EEE) tout en assurant qualité, traçabilité et sécurité pour les utilisateurs constitue l'une des réponses aux objectifs des pouvoirs publics exprimés dans la Feuille de route économie circulaire.

L'intégration de plastiques recyclés présente de nombreux intérêts pour les fabricants : réductions des impacts environnementaux du produit, gain économique potentiel, réponse aux attentes du marché et enfin anticipation d'une évolution réglementaire.

Ce guide vise à accompagner les industriels des secteurs électriques et électroniques, ménagers et professionnels, dans leur projet d'intégration de plastiques recyclés de qualité dans la fabrication de nouveaux équipements.

Conçu pour répondre très concrètement aux questions des professionnels concernés, il donne la parole à des experts qui ont eux-mêmes mené à bien des projets dans le domaine. Il aborde les aspects réglementaires, économiques, marketing, ainsi que les trois principales problématiques liées à l'approvisionnement en plastiques recyclés que sont la quantité et la régularité du flux, la qualité, et la conformité des cahiers des charges spécifiques des utilisateurs.

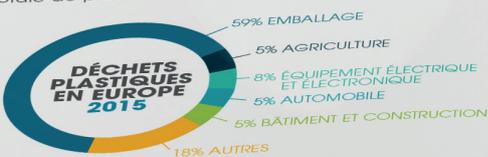


Testez les idées reçues : d'experts

Le provisionnement en plastiques recyclés en quantité et en flux régulier

Les plastiques recyclés « post consommateur » ne proviennent que du tri des emballages. **FAUX**

Le secteur de l'industrie des emballages représente environ 40% de la production totale de plastiques et engendre environ 60% du flux de déchets plastiques.



Source: Economia (2017)

Plus de 10 millions de tonnes de déchets plastiques ont été collectés en 2016, dont 8 millions de tonnes de plastiques recyclés (soit plus de 80% du total de plastiques recyclés, mais il en reste presque 2 millions!).

En France, la Fédération de la Plasturgie et des Composites indique que 100 000 tonnes de plastiques ont été recyclées en 2015. L'objectif est d'augmenter cette production à 300 000 tonnes en 2020, soit un total de 900 000 tonnes. De plus, la Stratégie pour le plastique publiée par la Commission Européenne en janvier 2018 prévoit un taux de recyclage supérieur à 50% d'ici 2030 pour l'ensemble des déchets plastiques en Europe.

Les plastiques recyclés issus des DEEE. **FAUX**

Le recyclage des plastiques issus des DEEE est estimé à 300 000 tonnes

Une étude/2ACR réalisée par Deloitte estime que sur 100 000 tonnes de plastiques recyclés produits en France en 2012, 30 000 tonnes proviennent du tri des emballages (soit 30% du total).

Les plastiques recyclés aujourd'hui sont les polyoléfinés (PP et PE), PS, ABS, PA, PC, ABS/PC et PMMA.



© Récyclum

Des plastiques en France, Mars 2015: www.recyclum.com/fr/le-plastique-france

Il n'y a pas ou peu de fournisseurs européens

De nombreux acteurs français ou européens sont en mesure de fournir des plastiques recyclés à partir d'autres flux (VHU, emballages...). Nous pouvons vous mettre en relation avec des fournisseurs en considérant vos besoins (résines, quantité, localisation) et leurs capacités.

Il n'y a pas de gisement fiable issu des DEEE (DEEE en particulier).

Les fabricants d'EEE fournissent, aux opérateurs de tri et de traitement, des outils permettant de faciliter la gestion et le recyclage de leurs équipements en développement. APPLIA et DIGITALEUROPE ont par exemple créé la plateforme I4R (<https://i4r-platform.eu/>) pour mettre à disposition ces informations.

De plus, la filière de recyclage se structure en ce sens, ce qui permet aux fabricants européens et français d'être en mesure de fournir des plastiques recyclés pour des applications EEE ou autres produits manufacturés.

Nous sommes en mesure de faciliter la mise en relation avec ces acteurs.

Il est impossible de développer une « solution »

Les entreprises citées sont généralement certifiées, ISO 9001/14001, ISO 14001, la culture industrielle et travaillent avec les équipementiers automobiles, etc. En revanche, le choix du fournisseur de plastiques recyclés est basé sur la transparence, l'engagement et l'implication sur toutes les étapes de la sélection. Les projets d'intégration passent souvent par des étapes de validation.

Les conditionnements sont inadaptés

Les matières recyclées issues notamment des DEEE sont généralement conditionnées en 25kg, big bags, octabins ou citerne vrac. Il n'y a pas de différence avec la matière vierge.

Ils s'engagent ! À travers un engagement sectoriel signé en juillet 2018⁶, la FIEEC a initié avec ses adhérents une démarche visant à intégrer plus de plastiques recyclés dans les nouveaux produits. Cet engagement s'attache à l'ensemble du cycle de vie des produits, de la transition vers plus de circularité des matières plastiques. HP, Legrand, Schneider Electric et Groupe SEB se sont également engagés, à titre individuel, à augmenter significativement la part de plastiques recyclés dans leurs nouveaux produits à l'horizon 2025, aux niveaux nationaux ou internationaux.

⁶ Plus d'information sur le site de la FIEEC: www.fieec.fr/integration-de-plastiques-recycles-le-secteur-des-industries-electriques-electroniques

➔ Téléchargez le guide ici.



ENTRETIEN AVEC Brune POIRSON

Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire

Quels sont, selon vous, les objectifs prioritaires auxquels doit répondre le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire ?

L'objectif prioritaire de ce projet de loi c'est la **réduction de toutes les formes de gaspillage**. Nous devons passer d'une économie linéaire - où la vocation de chaque produit est de finir dans un incinérateur ou une décharge - à une économie circulaire dans laquelle chaque déchet est la source d'un nouveau produit. Ce nouveau modèle de production est garant d'une consommation plus sobre et respectueuse de la planète.

Pour y parvenir, le projet de loi s'articule autour de 4 grands axes visant en premier lieu à stopper le gaspillage pour préserver nos ressources, à mobiliser les industriels, à informer les consommateurs et enfin à améliorer la collecte des déchets

Afin de parvenir à cette réduction du gaspillage, l'une des mesures du projet de loi consiste, par exemple, à interdire l'élimination des invendus non-alimentaires. Cela concerne ainsi aussi bien les produits électriques et électroniques (gros électroménager, petit électroménager pour la cuisine, téléphonie...) que les textiles ou les produits du quotidien. Les enseignes devront réemployer (avec des dons par exemple), réutiliser ou recycler les invendus afin de leur donner une nouvelle vie. **Chaque année ce sont près d'un milliard d'euros de produits neufs invendus qui sont incinérés ou enfouis.**

En quoi l'implication de l'ensemble des parties prenantes et plus particulièrement de l'industrie est-elle primordiale pour mener cette transition vers une économie circulaire ?

Elle est indispensable ! La transition écologique exige de nouveaux modes de production, de consommation



et d'alimentation. Pour la concrétiser, la mobilisation de tous – citoyens, collectivités, entreprises, associations, administrations, acteurs de la recherche et du développement dans tous les territoires – est primordiale.

L'industrie joue un rôle particulier dans cette transition : s'engager en faveur de l'économie circulaire signifie pour l'industrie d'éco-concevoir systématiquement les produits qu'elle met sur le marché et d'anticiper les impacts de leur fin de vie, afin d'en limiter les déchets. Mais l'industrie n'est pas seulement moteur dans cette transition, elle va également en bénéficier, tant en termes de nouveaux métiers qu'en termes de nouveaux modèles économiques reposant, par exemple, sur l'économie de la réparation. Il s'agit pour l'essentiel d'emplois locaux, pérennes et non délocalisables.

Différentes mesures du projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire visent à accentuer le rôle de l'industrie dans cette transition comme avec le **renforcement de la mise en œuvre du principe pollueur-payeur en déployant de nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur**. La filière REP applicable aux équipements électriques et électroniques a permis en moins de 10 ans de créer une filière efficace de collecte et de recyclage de ces équipements : aujourd'hui, plus de la moitié des DEEE ménagers font l'objet d'une collecte séparée alors qu'en 2006 aucun n'en faisait l'objet. Cette REP est un modèle.

Quelles sont vos attentes plus spécifiques par rapport aux industries électriques et électroniques ?

Les industries électriques et électroniques ont un rôle particulier à jouer sur deux points : **favoriser la réparation et l'utilisation des pièces détachées et afficher un indice de réparabilité pour mieux prévenir et diminuer les déchets, économiser ainsi les ressources et lutter contre l'obsolescence des produits**. Ces objectifs participent pleinement à la lutte contre le gaspillage et le mieux consommer.

Le projet de loi anti-gaspillage prévoit ainsi de faciliter la réparation et de favoriser l'utilisation de

pièces détachées issues de l'économie circulaire : le consommateur bénéficiera désormais, lors de l'achat de son produit, d'une information complète et fiable sur la disponibilité et l'indisponibilité des pièces détachées. Les produits concernés sont les équipements électriques et électroniques (téléphones mobiles, matériel informatique, petit et gros électroménager, télévisions, chaînes Hi-Fi...) et les meubles. Le fabricant quant à lui disposera d'un délai réduit pour fournir au vendeur ou réparateur des pièces détachées. Le réparateur aura lui une obligation de proposer au client des pièces détachées issues de l'économie circulaire.

Aujourd'hui lorsque l'on achète un produit, on ne sait pas combien de temps celui-ci durera, ni s'il est réparable. Résultat, seules 40 % des pannes des produits électriques et électroniques donnent lieu à une réparation en France car le consommateur n'a pas conscience de la réparabilité du produit. Notre objectif, c'est de passer à 60% d'ici cinq ans. Pour cela, le projet de loi prévoit l'affichage d'un indice de réparabilité, visant à informer le consommateur sur la réparabilité du produit qu'il achète : il verra ainsi facilement si ce produit est réparable, difficilement réparable ou non réparable et fera ses choix d'achat en connaissance de cause.

En plus d'avoir un impact sur le porte-monnaie du consommateur qui réparera au lieu de racheter, cela consolidera les emplois des réparateurs, actuellement menacés de déclin ainsi que le secteur de l'économie sociale et solidaire.

“**L'industrie n'est pas seulement moteur dans cette transition, elle va également en bénéficier, tant en termes de nouveaux métiers qu'en termes de nouveaux modèles économiques.**”



Le PDV de Marta DE CIDRAC

Sénatrice, Rapporteuse du projet de loi relatif à l'économie circulaire au nom de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable au Sénat.

En quoi l'implication de l'ensemble des parties prenantes et plus particulièrement de l'industrie est-elle primordiale pour mener cette transition vers une économie circulaire ?

S'il est du ressort du législateur d'encadrer, clarifier, préciser voire contraindre ce qui relève de l'économie circulaire, j'ai souhaité, dès le départ, recueillir des avis variés de l'ensemble des parties prenantes. Il est inconcevable à notre époque d'avoir une approche verticale et c'est d'ailleurs pour cela, contrairement à ce que certains ont pu dire, que le fonctionnement du Sénat est si moderne. L'ensemble des sénateurs ont véritablement le souci d'améliorer les propositions et projets de loi, par-delà les appartenances politiques. En tout, j'ai procédé à près de 110 auditions de 30 minutes chacune ! Vous imaginez que c'était un travail titanesque de faire une synthèse de celles-ci. J'ai cherché, dans mon rapport, à proposer des pistes équilibrées et réalisables par les entreprises mais aussi pour les collectivités et bien entendu, pour les citoyens. Au final, le Sénat a adopté le texte à la quasi-unanimité (342 pour, 1 contre), ce qui démontre l'efficacité de cette méthode.

Quelle a été votre approche du projet de loi économie circulaire ?

Je partage les objectifs de fond du projet de loi économie circulaire, à savoir renforcer l'information du consommateur, renforcer la lutte contre le

gaspillage, renforcer la responsabilité des producteurs et transposer plusieurs directives en droit national. Néanmoins, je pense que le texte n'allait pas assez loin. C'est la raison pour laquelle nous l'avons largement retravaillé en commission tout d'abord puis en séance. En Commission, nous nous sommes attaqués au suremballage, à la production excessive de plastique et aux pollutions de l'eau et des milieux aquatiques par les déchets. Nous avons aussi cherché à aider le consommateur à être éco-responsable, en particulier en incitant à renouveler des produits encore en état de marche. Autre point important, nous avons amélioré les dispositions relatives au réemploi et au réparation des objets. Enfin, nous avons renforcé la lutte contre les dépôts sauvages.

En séance publique, nous avons pêle-mêle, engagé les producteurs dans une démarche visant à systématiser le don de leurs invendus de produits non alimentaires neufs à des associations caritatives mais également créé un fonds spécifique pour le réemploi solidaire, contribuant par le biais de concours financiers au développement et au fonctionnement d'associations œuvrant à la sensibilisation à l'environnement. Enfin, nous avons instauré, dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages, une peine complémentaire de confiscation du véhicule ayant servi à transporter les déchets.

Quelles sont vos attentes plus spécifiques par rapport aux industries électriques et électroniques ?

Le Gouvernement souhaitait proposer de nouvelles obligations en matière d'information, la réparabilité des équipements électriques et électroniques, le tri et la disponibilité des pièces détachées nécessaires à la réparation de certains équipements.

Nous avons, quant à nous, souhaité mettre en place, à compter du 1er janvier 2022, un compteur d'usage visible sur les gros appareils électroménagers et les équipements informatiques et de télécommunication dont l'usage en nombre d'heures d'utilisation ou de cycles peut être calculé, lutter contre l'obsolescence programmée et renforcer la durée de vie des produits en interdisant tout procédé technique visant à rendre irréparable ou non-reconditionnable un produit.



Le PDV d'Hervé MAUREY

Sénateur, Président de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable au Sénat

En quoi l'implication de l'ensemble des parties prenantes et plus particulièrement de l'industrie est-elle primordiale pour mener cette transition vers une économie circulaire ?

L'implication de l'ensemble des parties prenantes est nécessaire si nous voulons réussir la transition vers une économie circulaire. La haute technicité des sujets implique en effet que les décideurs puissent être pleinement éclairés sur les technologies à disposition ainsi que sur leurs impacts tant économiques qu'environnementaux. Surtout, l'économie circulaire va constituer un des leviers de compétitivité de l'économie française du XXI^e siècle : les solutions devront être construites en concertation avec l'ensemble des acteurs économiques, afin de maintenir et de conforter l'avance prise par la France dans ce domaine.

C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit que la rapporteure sur le projet de loi Économie Circulaire, Marta DE CIDRAC, a organisé ses travaux. Plus de 100 auditions ont ainsi été menées, en dépit des contraintes de calendrier particulièrement fortes. Le texte issu du Sénat reflète par ailleurs cette exigence d'association de l'ensemble des parties prenantes, en valorisant par exemple les engagements volontaires pris par les industriels.

Quelle a été votre approche du projet de loi économie circulaire ?

La Commission a organisé ses travaux autour de quelques objectifs principaux. La lutte contre l'ensemble des déchets plastiques a constitué un axe de travail prioritaire. C'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas favorables à la consigne pour recyclage qui légitime le recours au plastique. Aussi, la Commission a adopté des dispositions tendant à lutter à la source contre le suremballage ou encore à inciter les producteurs à s'orienter sur la voie de la sobriété matière. Un deuxième axe prioritaire a consisté à recentrer le projet de loi sur l'amont, en favorisant le réemploi et la réparation, en créant par exemple des fonds de réemploi solidaire et de réparation. Une meilleure information du consommateur a par ailleurs été jugée indispensable à l'amélioration des performances de collecte et de tri. Enfin, la Commission a voulu combler un angle mort de la politique des déchets en améliorant la gestion des déchets du bâtiment afin d'assurer une reprise gratuite de ces déchets et un maillage territorial en installations de reprise.

Quelles sont vos attentes plus spécifiques par rapport aux industries électriques et électroniques ?

Les attentes de la Commission par rapport aux industries électriques et électroniques s'inscrivent pleinement dans ces objectifs prioritaires qu'elle a mis en avant au cours de ses travaux : réduction à la source des déchets, notamment plastiques ; renforcement de l'information du consommateur ; amélioration de la prévention, par le réemploi et la réparation... Sur ce dernier volet, la mise en place d'un fonds de réparation devrait permettre aux utilisateurs de produits électriques et électroniques de bénéficier d'une prise en charge d'une partie des coûts associés à la réparation : il s'agit d'une mesure de bon sens environnemental et économique, qui permettra d'améliorer le pouvoir d'achat et de favoriser les emplois locaux.



LE MOT DE PHILIPPE CHÈNE nouveau Président du Snitem



A l'issue de l'assemblée générale du Snitem (Syndicat National des Technologies Médicales) le 25 juin dernier, Philippe CHÈNE a été élu Président pour un mandat de 2 ans, renouvelable. Président de la société Winnicare, il est membre du Conseil d'administration

et du Bureau du Snitem depuis plus de 10 ans, et succède ainsi à Stéphane REGNAULT. La priorité de Philippe CHÈNE est de développer les conditions, par le dialogue, d'une plus grande connaissance et reconnaissance des entreprises du dispositif médical, partenaires de la transformation de notre système de santé en France.

Nos entreprises dans le secteur du dispositif médical (DM) contribuent non seulement à améliorer et sauver des vies, mais aussi au dynamisme économique de la nation. Le DM est le seul produit de santé qui aide à prévenir, diagnostiquer, traiter et, depuis le développement des solutions digitales, à connecter les patients. J'aimerais lors de ce mandat faire reconnaître toute la diversité et les apports du secteur du DM. J'en appelle à une nécessaire redynamisation du dialogue conventionnel. Je soutiendrai activement auprès des pouvoirs publics tout ce qui pourra renforcer l'indispensable visibilité des entreprises et la co-construction.

A l'occasion de cette assemblée générale une partie du Conseil d'administration a été renouvelé. Sa composition est disponible sur le site du Snitem [en cliquant ici](#). <<

SYCABEL

MARIE-THÉRÈSE BLANOT nommée Déléguée Générale du SYCABEL



Nommée Déléguée Générale du SYCABEL où elle succède à Régis PAUMIER, Marie-Thérèse BLANOT a effectué l'essentiel de sa carrière dans l'industrie du câble. Après avoir exercé plusieurs fonctions au sein des sociétés SAT et SILEC, elle a été nommée à la Direction Générale de SILEC (GENERAL CABLE FRANCE) en 2010. Depuis 2016, elle était également VP des opérations pour GENERAL CABLE EUROPE. Elle a été membre du Bureau du SYCABEL en 2017 et 2018. Elle est titulaire d'un doctorat de Physique Chimie (CNRS - Université de Haute Alsace - 1986) et d'un diplôme d'ingénieur (Université de Clermont-Ferrand - 1983). Elle accompagnera les industriels du câble dans les grands défis que doit relever la Profession : déploiement du Règlement Produits de Construction, développement des réseaux Haut Débit, sécurisation des réseaux d'infrastructure d'énergie et grands projets Haute Tension.



De la lumière pour les Rohingyas

Persécutés au Myanmar, les Rohingyas ont fui leur pays à la recherche de sécurité. Aujourd'hui, ils sont plus d'un million de déplacés dans la région de Cox's Bazar, dans le sud du Bangladesh. **Il s'agit de l'un des plus grands camps de réfugiés au monde.**

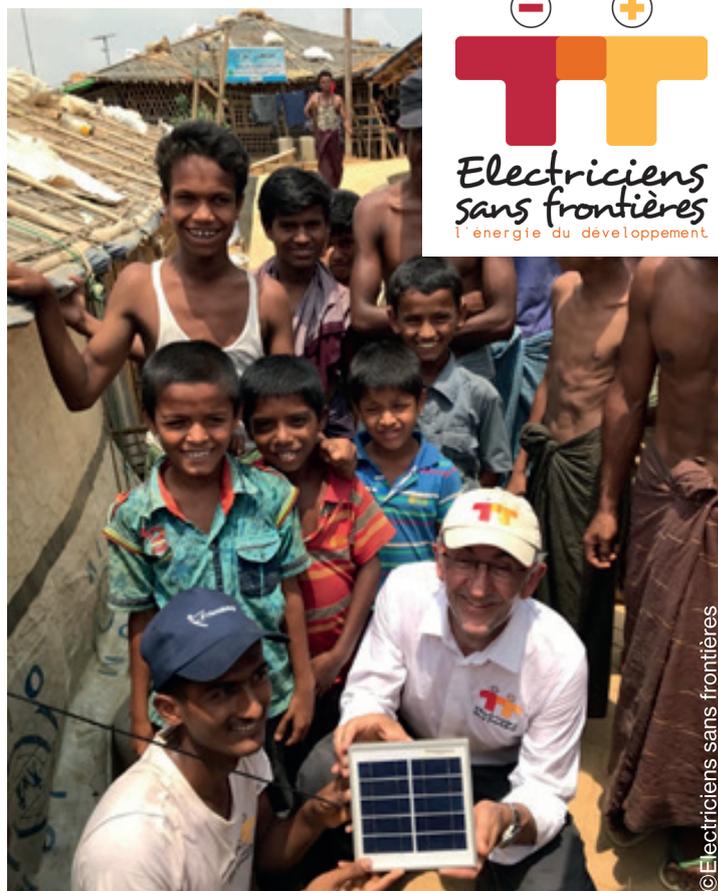
C'est dans ce cadre qu'Electriciens sans frontières a été sollicité par Friendship, ONG dont la mission est de développer et soutenir des programmes d'aide humanitaire et de développement au Bangladesh depuis 1994.

Les constats de l'état des camps faits par Friendship ont été confirmés lors d'une visite réalisée par un expert bénévole d'Electriciens sans frontières en février 2018.

Les camps étaient surpeuplés et les Rohingyas survivaient dans des conditions sanitaires et sociales alarmantes :

- La moitié des besoins en eau, hygiène et assainissement n'étaient pas couverts.
- Les réfugiés, particulièrement les femmes et les enfants, devaient faire face à une forte insécurité à cause de l'absence de lumière après le coucher du soleil (vers 18h), notamment sur les trajets pour aller aux puits et aux latrines. **Plus de 50 % des réfugiés avaient déjà été victimes de violences sexuelles.**

C'est dans ce contexte qu'**Electriciens sans frontières, soutenue par ses partenaires** (Fondation Schneider Electric, Ville de Paris, Ministère des Affaires Etrangères, Fondation de France, Sunna Design, Legrand, Bizline...), **a lancé un programme de formation à l'électricité sous forme de chantier école.** Nous avons ainsi opéré sur place et organisé un chantier école en étroite collaboration avec Schneider Electric et Friendship. Au total, 20 Rohingyas et Bangladais ont été formés aux métiers de l'électricité, à l'installation de matériel, à leur maintenance et à leur réparation (lampadaires solaires, lampes et batteries). D'autres outils comme des messages de prévention et un guide pratique ont été aussi distribués.



La mise en pratique a été immédiate :

- Le matériel a été installé dans 25 points sensibles prioritaires identifiés.
- Les accès aux puits et aux latrines sont éclairés grâce à 3 lampadaires solaires installés dans chaque zone et des kits d'éclairage permettent de sécuriser l'intérieur des latrines.
- Les 1000 kits solaires distribués aux familles leur donnent également un accès à la lumière et à l'électricité (pour la recharge de téléphones portables).

Ce projet a permis de renforcer les capacités des populations, de les rendre autonomes et de réduire leur dépendance à l'aide humanitaire. Des zones sensibles ont été éclairées pour renforcer la sécurité et le confort des réfugiés, et ainsi contribuer à la baisse du nombre de viols, violences et vols. À présent, plus **de 8000 personnes bénéficient de conditions de vie améliorées.**

➤ Vidéo du projet : [Lumière pour les Rohingyas](#)



Elles bougent : transmettre la passion de l'industrie, susciter des vocations féminines



Elles bougent kézako ?

L'association a été créée en 2005 pour répondre à un besoin des entreprises industrielles qui souhaitent davantage de mixité dans leurs équipes techniques technologiques. La mission d'*Elles bougent* ? **Susciter des vocations féminines pour l'industrie et la technologie assez en amont, auprès des collégiennes et lycéennes.**

Car le déficit de femmes dans ces secteurs s'explique par la méconnaissance totale de ce public pour les métiers d'ingénieures et de techniciennes, et des secteurs industriels également. Les stéréotypes ont encore la vie dure, et malgré la parité en Terminale S, les filles sont quatre fois moins nombreuses que les garçons à choisir les filières d'orientation scientifique qui mènent à l'industrie.

Afin de donner envie et apprendre à oser, *Elles bougent* passe par **le témoignage de role models** avec femmes ingénieures et techniciennes appelées « marraines », et aussi des hommes « relais ».

Les prochains rendez-vous Elles bougent

Avec une présence sur tout le territoire métropolitain et ultra marin, **Elles bougent réalise 400 événements** en face à face chaque année, s'adressant ainsi à plus de 25 000 jeunes filles !

Ainsi, les 5 000 marraines et relais témoignent sur leurs métiers et les nombreuses opportunités offertes par les secteurs de l'industrie, comme l'énergie ou encore le numérique.

Pour cette rentrée scolaire, de grands événements sont à venir :

- « **Elles bougent pour l'énergie** » **le 10 octobre** : cette journée nationale vise à faire découvrir la diversité des métiers de l'énergie autour de la production, la distribution et les services associés.
- **Les Sciences de l'Ingénieur au Féminin le 21 novembre 2019** : 1 500 marraines et relais

témoignent dans plus 300 collèges et lycées en France et à l'international.

- **Le challenge InnovaTech de décembre 2019 à mars 2020** : un événement intergénérationnel dédié à la sensibilisation à l'entrepreneuriat et l'industrie du futur dont la finale a lieu au Ministère de l'Economie et des Finances
- **Le Forum Réseaux & Carrières au féminin le jeudi 6 février 2020** : le premier et seul forum à être 100% dédié au recrutement et au coaching de jeunes femmes ayant une formation scientifique, étudiantes ou jeunes diplômées. Quelques 600 jeunes femmes attendues cette année !
- **La Girls on the Move Week** : à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, les partenaires se mobilisent aux quatre coins du monde visant à sensibiliser les jeunes filles aux métiers scientifiques et techniques.
- **La semaine de l'Industrie du 30 mars au 3 avril 2020** : les partenaires ouvrent leurs portes aux jeunes filles sur tout le territoire, avec en point d'orgue une opération spéciale sur le Salon Global Industrie à Villepinte.

» Et bien d'autres événements à venir pour 2020 !



Alors, prêt.e.s à tenter l'aventure Elles bougent ?

De nombreuses entreprises membres de la FIEEC se mobilisent déjà auprès d'Elles bougent en faveur de l'égalité professionnelle et de la mixité dans l'industrie. Si, comme Total, Siemens, Schneider Electric, etc, votre entreprise souhaite rejoindre un réseau de 200 partenaires et œuvrer pour la féminisation de ses équipes, n'hésitez pas à nous contacter !

Pour toute demande de renseignements ou d'adhésion, nous vous invitons à adresser un mail à l'équipe Elles bougent : contact@ellesbougent.com.



TECH FOR GOOD 4 juillet 2019

A l'occasion de son Assemblée Générale Événementielle qui s'est tenue le 4 juillet dernier sur le thème « TECH for GOOD : quel rôle pour les technologies dans les transformations sociétales », la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication (FIEEC) a donné la parole à des dirigeants industriels et à des personnalités institutionnelles engagés pour l'innovation technologique au service de l'intérêt général.

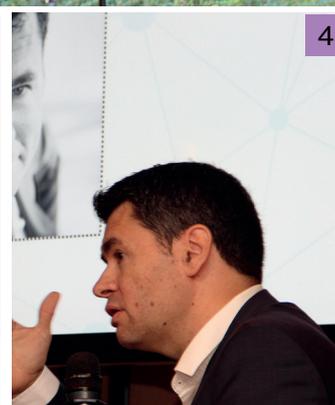
Gilles SCHNEPP, Président de la FIEEC, a souligné dans son propos introductif : « Avec cet événement, nous affirmons une fois encore notre engagement sans faille et notre conviction profonde en faveur de l'efficacité énergétique, d'une économie plus circulaire, d'un bâtiment plus durable et connecté, ou encore d'une confiance numérique plus solide. La technologie d'aujourd'hui, et encore davantage celle de demain, doit être au service de l'humain. »

Sont ensuite intervenus Marie-Laure DENIS (1), Présidente de la CNIL ; Pierre-André DE CHALENDAR (2), PDG du Groupe Saint-Gobain ; Patrick POUYANNÉ (3), PDG du Groupe Total ; et André LOESEKRUG-PIETRI (4), porte-parole de la Joint European Disruptive Initiative (J.E.D.I.).

Marie-Sophie PAWLAK (5), Présidente de « Elles bougent » a officiellement lancé le coup d'envoi du partenariat de l'association avec la FIEEC : « C'est un honneur de compter la FIEEC parmi nos partenaires, et de voir que cette grande Fédération industrielle se mobilise pour faire découvrir aux jeunes filles les secteurs, les métiers et comment s'y former. Nous partageons tous cet engagement en faveur de l'attractivité des métiers passionnants d'ingénieurs et de techniciennes et remercions d'avance les mairaines de la FIEEC qui se mobiliseront pour combattre les stéréotypes et faire venir tous ces talents vers l'industrie ». Une délégation d'étudiantes mobilisées par l'association était présente, l'occasion pour elles d'être sensibilisées aux enjeux d'une profession qui travaille à renforcer la mixité dans les entreprises des secteurs industriels et technologiques.

A l'issue de l'Assemblée Générale Événementielle, le rapport d'activité annuel 2018-2019 de la FIEEC a été remis aux participants. Celui-ci retrace les travaux menés par la Fédération sur les grands dossiers qui entrent dans son périmètre.

➤ [Téléchargez le rapport annuel en cliquant ici](#)





Comités Smart Up du GIMELEC : retrouvez les Présidents en vidéos



Le 3 juin 2019, le GIMELEC réunissait ses adhérents et partenaires à la Cité des Sciences et de l'Industrie. Christel HEYDEMANN, Présidente du GIMELEC, partageait la scène avec des grands témoins des transitions actuelles dont Gilles SCHNEPP, Président de la FIEEC. A cette occasion, les présidents des 4 nouveaux comités Smart Up du GIMELEC se sont exprimés sur les enjeux de leurs marchés. Retrouvez-les en vidéos sur la chaîne YouTube du GIMELEC <https://www.youtube.com/user/Gimelec>

Agnès THEODULE, Présidente du Comité Smart Up Energies du GIMELEC et Directrice commerciale Europe Russie Asie centrale, General Electric Grid Solutions
<https://www.youtube.com/watch?v=nRLxWu3S8Yk>

Olivier DELEPINE, Président du Comité Smart Up Bâtiments du GIMELEC et Vice-Président de Building and Channel, Schneider Electric France
<https://www.youtube.com/watch?v=GV2QaHSJI04&t=10s>

Vincent JAUNEAU, Président du Comité Smart Up Industrie du GIMELEC et Vice-Président Siemens France
<https://www.youtube.com/watch?v=AVp4oINaltg>

Damien GIROUD, Président du Comité Smart Up IT Power du GIMELEC et Directeur France Solutions Datacenters & Secure Businesses, Schneider Electric France
<https://www.youtube.com/watch?v=0Wq1L4e8F5s>



14 oct.

IA DANS LES BÂTIMENTS : le GIMELEC présente ses recommandations



En tant que groupement de la filière électronumérique, le GIMELEC, avec les groupements Énergie Durable et Numérique CentraleSupélec Alumni, organise une rencontre sur l'intelligence artificielle dans les bâtiments :

Lundi 14 octobre 2019 de 17h30 à 20h, suivi d'un cocktail dans les locaux de l'Association des Centraliens, rue Jean Goujon Paris 8e

À cette occasion, le GIMELEC présentera ses propositions et recommandations pour booster l'IA dans les bâtiments.

➤ [Inscriptions ici](#)

22 oct.

CES UNVEILED PARIS : coup de projecteur sur l'intelligence artificielle



La FIEEC est partenaire du CES Unveiled Paris 2019. L'événement revient en France pour sa septième édition le 22 octobre au Palais Brongniart. Grands groupes industriels et start up innovantes de

tous les pans de l'industrie viendront présenter les dernières technologies développées. Plus de 80 entreprises représenteront en particulier le domaine des technologies émergentes et de l'intelligence artificielle. L'occasion d'apercevoir dès maintenant les innovations qui seront lancées au CES de Las Vegas en janvier 2020.

Pour plus d'informations ➤ [cliquez ici](#)

15 oct.

ÉTATS GÉNÉRAUX de la Chaleur Solaire 2019

L'événement annuel dédié à la chaleur solaire se tiendra le 15 octobre prochain à la CCI de Lille.

Les États Généraux de la Chaleur Solaire 2019 sont l'événement à ne pas manquer pour rester informé des progrès de la filière et échanger avec les acteurs impliqués dans le déploiement d'une énergie propre, garante d'économies de CO2, valorisant une ressource abondante, partout en France.

Au programme de cette 6^{ème} édition :

- Chaleur solaire, solution décarbonnée pour le neuf : RE2020, NZEB, bâtiment durable
- La chaleur solaire, pour une rénovation performante quel que soit l'appoint
- Une offre technico-économique adaptée pour répondre aux besoins spécifiques : logement social, santé, hôtellerie, réseaux, industrie
- Les territoires, force d'actions pour l'environnement et l'emploi grâce au soleil : actions spécifiques dans les régions Hauts de France, Nouvelle Aquitaine, AURA, Pays de Loire, Bretagne

➤ [Les inscriptions sont ouvertes en ligne](#)

➤ [Téléchargez le programme mis à jour le 19/08/2019](#)

Venez nombreux au rendez-vous de la filière !



PARTICIPEZ
MARDI 15 OCTOBRE
CCI DE LILLE

LES RENDEZ-VOUS
PAR
INTERCLIMA
Uniclimate



23 oct.

RENCONTRES INTERNATIONALES de la French Tech

Lieu : 77 boulevard st Jacques, 75014 Paris

Business France vous invite à participer aux Rencontres Internationales de la French Tech et à candidater aux Trophées de l'International du Numérique. Placées sous le thème du développement international, ces rencontres permettent aux PME innovantes françaises et aux start-up de la Tech de saisir les tendances mondiales, de bénéficier de retours d'expériences de sociétés ayant franchi le pas de l'international et de rencontrer les acteurs de l'écosystème et les spécialistes marchés de Business France. Les trophées quant à eux ont pour but de mettre en avant les entreprises françaises innovantes ayant un projet à l'international. Vous souhaitez exporter ? Vous avez un projet innovant à présenter ? Participez et candidatez !

Pour s'inscrire et candidater [cliquez ici](#)



4 & 8 nov.

SALON BATIMAT Paris Villepinte

Le secteur Construction Tech, sur BATIMAT, organisé par Reed Expo en partenariat avec le GIMELEC, a pour vocation de connecter et rassembler les acteurs du bâtiment et de l'immobilier de demain : les acteurs traditionnels et les nouveaux entrants, les représentants de la R&D, de la conception, des Etudes, de la Construction, de l'Exploitation et de la Maintenance. La marque Construction Tech® se décline en une série d'actions et d'événements :

- un Observatoire,
- des Challenges Start-ups
- le déplacement d'un Collectif au Village Francophone au CES Las Vegas.

Construction Tech® c'est aussi un nouveau secteur au sein de BATIMAT, qui rassemblera l'offre la plus large et la plus complète du marché des solutions pour le bâtiment connecté.



5 & 8 nov.

SALON INTERCLIMA

Uniclimate insuffle une dynamique nouvelle



Des moyens exceptionnels, une filière mobilisée très en amont, un panel très représentatif d'exposants, un excellent cru d'innovations : Interclima 2019 sera le rendez-vous professionnel de l'automne à ne pas rater.

Pari gagné pour Interclima ! En novembre prochain à Villepinte, le salon du génie climatique fera la preuve d'un dynamisme renouvelé dans le cadre du Mondial* du bâtiment*. Propriétaire de cet événement et membre de la FIEEC, Uniclimate, ses 85 adhérents fabricants de matériels thermiques, aérauliques et frigorifiques et l'organisateur Reed Expositions France ont mis le paquet. Des moyens exceptionnels et un travail en amont avec l'ensemble des acteurs ont permis de réussir cet objectif. Le salon se positionne plus que jamais comme l'événement de toute la filière du génie climatique en France, du fabricant à l'installateur en passant par l'ingénierie, les entreprises de maintenance et d'exploitation et les maîtres d'ouvrage. Et pas seulement pour parler technologies mais également réglementation, respect de l'environnement et même emploi car la filière recrute !

Au moins 10 bonnes raisons de visiter Interclima du 5 au 8 novembre prochain :

- Ça n'avait jamais été fait avant : Uniclimate et l'organisateur du salon ont affrété tout spécialement 3 TGV spéciaux en provenance de Marseille, Lyon et Bordeaux, ainsi que 50 bus dédiés à Interclima, 125 au total pour le Mondial du bâtiment.
- Le génie climatique a toujours été innovant. Mais l'année 2019 s'annonce comme un cru exceptionnel ! Les Awards de l'innovation ont enregistré 50 % de participation supplémentaire. Si le jury a sélectionné 9 technologies lauréates qui vont marquer l'année 2020, les visiteurs auront pour la première fois la possibilité de voir l'ensemble des 43 candidats du concours, tous les jours, sur un espace dédié.
- En immersion totale sur un stand inédit de 400 m², vous vous laisserez guider par l'innovation et la performance des matériels avec 30 acteurs, de la plus petite des start-up jusqu'au grands noms du secteur, fleurons de l'industrie française.
- Les halls 1 et 2 du parc des expositions de Paris Nord Villepinte font le plein. Le salon regorge de matériels qui anticipent les évolutions des marchés et améliorent encore le confort en hiver et en été, la

performance énergétique dans le bâtiment dans le respect du développement durable.

- Pour la première fois depuis 50 ans, un programme de conférences sur mesure a été construit en partenariat avec des organisations professionnelles de maîtres d'ouvrage, constructeurs de maisons individuelles, logements collectifs, logements sociaux, bâtiments tertiaires ou publics ! Mais aussi des bureaux d'études et des entreprises de maintenance et d'exploitation.
- Respirez un air sain ! À l'heure où la Qualité de l'air extérieur est mise à mal, avec un Forum dédié et un atelier pédagogique gérés par Uniclimate, le salon met l'accent sur la Qualité de l'air à l'intérieur des locaux grâce aux équipements de ventilation et de filtration.
- Interclima décrète la mobilisation générale pour l'emploi. Sur un Espace métiers et recrutement de plus de 100 m², la filière du génie climatique recrute et le fait savoir. Elle met en avant la diversité, la modernité et le dynamisme de ses métiers méconnus malgré leurs atouts (rémunérations, autonomie, évolution de carrière, etc.)
- La complémentarité des trois salons du Mondial du bâtiment est plus pertinente que jamais, notamment entre Interclima et Idéobain, le salon de la salle de bains voisin (hall 3). Un thème qui concerne aussi les installateurs plombiers-chauffagistes de France.
- Encore une première : une radio dédiée a été créée pour informer en amont, animer pendant le salon et continuer à partager les tendances et les enjeux en podcasts, après l'événement.
- Enfin, vous ne le saviez peut-être pas : c'est aussi le salon de l'auto des pros du bâtiment. Tous les grands constructeurs de véhicules utilitaires seront présents au Mondial du bâtiment, avec les tous nouveaux modèles, les nouvelles tendances, l'hybride, l'électrique...

Et pleins d'autres surprises car on ne peut décidément pas tout écrire dans un article...

**Interclima se déroule du 5 au 8 novembre, à Paris Nord Villepinte. Le Mondial du bâtiment regroupe trois salons : Interclima, Idéobain et Batimat, et commence pour sa part le 4 novembre. Inscriptions, infos pratiques et programme : www.interclima.com*



12 au 14 nov.

EUROPEAN UTILITY WEEK

Paris

En tant que partenaire, le GIMELEC sera présent sur ce salon international portant sur les sujets de l'énergie, des smart grids et des microgrids, avec la tenue de plusieurs conférences.

15 nov.

OPC DAY



Le GIMELEC organise l'OPC Day le 15 novembre avec ses adhérents du comité Smart Up Industrie à l'Espace Hamelin. Objectif : démontrer que OPC est le standard d'interopérabilité des machines et des systèmes communicants. 200 industriels décideurs sont attendus à cet événement.

26 nov.

LES « TROPHÉES DU SPDEI »

une 24^{ème} édition sur l'avenir de la filière électronique

Le 26 novembre prochain, le SPDEI tiendra son événement annuel « Les Trophées du SPDEI » sur les grands enjeux que doit relever la filière électronique. Dans le cadre majestueux de l'Automobile Club de France (Place de la Concorde à Paris), le syndicat réunira une nouvelle fois les différentes composantes de la filière pour échanger avec Thierry TINGAUD, Président de STMicroelectronics France, et Emmanuel SABONNADIÈRE, Directeur du CEA LETI, sur l'avenir à moyen et court terme du secteur. Les travaux ne manquent en effet pas au sein du

19 nov.

ASSISES DE L'EMBARQUÉ:
une 12^{ème} édition dédiée
à la sûreté et la sécurité

Organisées par Embedded France en lien avec le Comité stratégique de filière « Industrie électronique », en partenariat avec la Direction Générale des Entreprises (DGE) du ministère de l'Économie et des Finances, ces rencontres viseront à faire le tour des questions de sûreté de fonctionnement et de sécurité dans les systèmes embarqués. **Sûreté et sécurité sont-elles en concurrence ou en convergence ?** L'arrivée de l'IA dans les SE renforcera-t-elle ou fragilisera-t-elle ces systèmes ? Quels sont les besoins et les attentes des grands décideurs de ce secteur ? Quelles sont les réponses que peuvent apporter les fournisseurs de solution. Tous ces thèmes seront abordés par des experts de haut niveau qui, dans un esprit de saine émulation, confronteront leurs points de vue afin de faire émerger de nouvelles connaissances.



Les Assises de l'Embarqué se tiennent tous les ans à Bercy. Cette journée de conférences et de networking, permet de faire le point sur l'actualité de la filière autour d'un **fil rouge** et d'un ou plusieurs « **grands témoins** ». En 2019, **Bertrand TAVERNIER**, VP research and Technologies chez Thales, partagera sa vision sur les enjeux intéressant la sûreté, la sécurité, et l'IA.

Les **Trophées de l'Embarqué seront également remis**. Ceux-ci distinguent les projets d'entreprises qui ont développé et mis en œuvre un ou plusieurs systèmes embarqués comportant une composante logicielle prépondérante et particulièrement innovante.

Pour tout savoir [cliquez ici](#)

nouveau Comité stratégique de filière labellisé par Matignon et Bercy : innovation, environnement, transformation numérique, formations et attractivité, supply chain, IA, développement international constituent autant de défis majeurs. Pour la première année, les « Trophées du SPDEI » feront partie intégrante de ce nouveau Comité et se veulent plus fédérateurs que jamais !

Pour plus d'informations, contactez Gilles ROUVIÈRE gilles.rouviere@spdei.fr



23 janv.

LES NOUVEAUX ENJEUX DE L'ÉLECTRONIQUE : comprendre et agir

Saison 2 – Industrialisation

Après une première édition le 2 octobre 2018, assistez à une nouvelle après-midi d'informations et d'échanges consacrés aux enjeux clés liés aux achats dans le secteur électronique : évolution des marchés, cycle de vie des produits, enjeux de l'industrialisation et de la fabrication.

Pour vous inscrire dès à présent [» cliquez ici](#)

6 fév.

ENERJ-MEETING PARIS : Construire et rénover le bâtiment « 2020 Ready 2050 »



La 4^{ème} édition d'EnrJ-meeting Paris, en partenariat avec la FIEEC, aura lieu le 6 février 2020 au Palais Brongniart. C'est une journée très attendue par les prescripteurs et décideurs du bâtiment eu égard aux enjeux réglementaires, économiques et écologiques qui impactent dès 2020 un secteur du bâtiment en pleine mutation.

Nous sommes engagés vers la neutralité carbone en 2050

Et Philippe NUNES, directeur de l'événement, de rajouter « Cette journée est importante car elle démarre l'année 2020 qui sera marquée par la réglementation telle que la RE 2020, le nouveau décret tertiaire mais également une nouvelle approche bas carbone tant dans la construction neuve qu'en rénovation avec une économie circulaire, une intégration de la biodiversité, des usages connectés et la mobilité carbone. Soit pour les concepteurs et les donneurs d'ordre une nouvelle vision plus durable et sensée basée désormais sur le cycle de vie d'un bâtiment 2020 Ready 2050 car nous sommes désormais engagés vers la neutralité carbone dans à peine 30 ans ».

Un programme de conférences de très haut niveau

C'est plus de 80 conférenciers référents qui animeront les plénières via des annonces et retours d'expérience que viendront partager plus de 2000 maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre. Citons entre-autre les conférenciers tels que Emmanuel ACCHIARDI, sous-directeur DHUP, Jean-Christophe VISIER Directeur de la prospective au CSTB, l'architecte Dominique PERRAULT qui viendra partager son projet du village olympique pour 2024, ainsi que l'architecte Marie DE FRANCE de l'atelier international Sou Fujimoto pour le projet dénommé 1000 arbres, lauréat Réinventé Paris et aux Mipim Awards, les architectes Philippe MADEC qui échangera sur la frugalité énergétique, ainsi que Maude CAUBET, lauréate du concours Inventons la Métropole du Grand Paris, ainsi que Jean-Louis MISSIKA, Adjoint au maire de Paris chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris et la Présidente de la FPI (Fédération des Promoteurs Immobiliers), Alexandra FRANCOIS-CUXAC, ...

Des conférences filmées pour le replay

Pour cette nouvelle édition 2020, et face aux succès des précédentes conférences, tous les interventions seront filmées et accessibles en replay à tous les participants badgés

Un espace d'innovation de plus de 1250 m2 au Palais Brongniart

Pour répondre aux enjeux du bâtiment 2020 Ready 2050, 150 exposants référents dans le bâtiment (bâti, enveloppe, équipements techniques, connectivité, services...) seront amenés à exposer leurs solutions dans un concept de networking favorisant les échanges problématiques/solutions et les prises de rendez-vous.

Une journée soutenue par les principales institutions

La journée EnerJ-meeting Paris du 6 février 2020 bénéficie « haut patronage de Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République et des Ministères de la Transition Ecologique et Solidaire, de la Cohésion des Territoires ainsi que des principales institutions comme l'ADEME, le CSTB et le Plan Bâtiment Durable.

Pour vous inscrire d'ores et déjà, rendez-vous sur www.enerj-meeting.com



**31 mars - 3 avr.**

UN VILLAGE ÉLECTRONIQUE AU CŒUR DE GLOBAL INDUSTRIE



31 MARS
03 AVRIL **2020**
PARIS NORD - VILLEPINTE

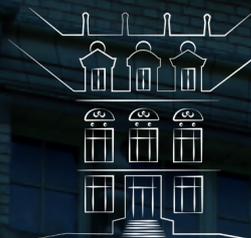
1^{er} salon en France à réunir 100% de l'écosystème industriel, 100% de la chaîne de valeur, et 100% des filières utilisatrices, GLOBAL INDUSTRIE a été salué par 96% des visiteurs lors de sa 2^{ème} édition en 2019 ! Il regroupera cette année 2 500 Exposants sur 110 000m² d'exposition, du 31 mars au 3 avril 2020 à Paris Villepinte.

En 2020, toute la filière Électronique sera représentée dans GLOBAL INDUSTRIE. L'événement élargit son offre et accueille dans un espace unique de 1 600 m² au cœur du salon les principaux acteurs de : la fabrication, avec les sous-traitants experts dans la conception et l'industrialisation des cartes et systèmes électroniques ; des équipements de production, en présence des fournisseurs incontournables ; et des services, via les grands prestataires spécialisés dans la production.

Piloté par les 3 grands syndicats de l'électronique - ACSIEL Alliance Electronique (syndicat professionnel regroupant l'ensemble des acteurs alimentant la chaîne de valeur de l'électronique), le SNESE - les fabricants d'électronique et services associés, le SPDEI (Syndicat Professionnel de la Distribution en Electronique Industrielle) - et par la FIEEC, cet espace sera également soutenu par le Comité stratégique de filière « Industrie électronique ».

»» [Pour en savoir plus, cliquez ici.](#)





**Espace
Hamelin**
Centre d'affaires & services

L'Espace Hamelin, Centre d'affaires et services

Un lieu unique au coeur de Paris

Vos événements clés en main

Une agence de communication intégrée

VOUS SOUHAITEZ LOUER UN ESPACE ?
Contactez Clara ABADIN
01 45 05 71 02
cabadin@espace-hamelin.fr

Plus d'informations sur notre site www.espace-hamelin.fr
17 rue de l'Amiral Hamelin, 75116 PARIS